



**RAPPORT FINANCIER ANNUEL
31 DECEMBRE 2013**

Table des Matières

1 – Etats Financiers Consolidés.....	Page 3
2 – Etats Financiers Sociaux.....	Page 29
3 – Rapport de Gestion du Conseil d’administration.....	Page 48
4 – Attestation du Rapport Financier.....	Page 65
5 – Annexes.....	Page 66
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2013	
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux 2013	
- Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées	



**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
31 DECEMBRE 2013**

1. COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE EN NORMES IFRS

Actif				
Milliers d'euros	Notes	2013-12	2012-12	2011-12
Actifs non courants				
Immobilisations Incorporelles nettes	1a	1 878	1 966	1 953
Immobilisations corporelles nettes	1b	914	1 004	1 253
Instruments financiers	2	0	0	
Actifs financiers nets	3	167	167	215
Autres créances		0	0	
Impôts différés actifs	22	419	419	333
Total actifs non courants		3 379	3 556	3 754
Actifs courants				
Stocks et encours nets	4	152	133	198
Créances clients nettes	5	1 195	1 571	1 593
Actifs financiers nets courants	3	0	0	50
Autres créances	6	1 387	1 576	1 103
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	3 800	3 069	4 798
Total actifs courants		6 535	6 349	7 742
TOTAL ACTIF		9 913	9 905	11 496
Passif				
Capitaux propres				
Capital social		760	904	992
Prime d'émission		1 609	4 390	6 466
Réserves consolidées		28	-230	644
Report à nouveau		347	0	-1 794
Résultat de la période		894	604	284
Actions d'autocontrôle		-876	-894	-187
Total capitaux propres		2 761	4 775	6 405
Passifs non courants				
Dettes financières non courantes	8	2 035	88	93
Avantages du personnel	9	24	9	32
Impôts différés passifs	22	0	0	
Autres passifs	13	0	0	
Total passifs non courants		2 059	98	125
Passifs courants				
Dettes financières courantes	8	3	3	3
Provisions	10	175	27	35
Fournisseurs	11	3 161	3 091	2 861
Dettes fiscales et sociales	12	1 221	1 188	1 316
Autres passifs	13	533	723	751
Total passifs courants		5 093	5 033	4 966
TOTAL PASSIF		9 913	9 905	11 496

ETAT DU RESULTAT GLOBAL EN NORMES IFRS

Milliers d'euros	Notes	2013-12	2012-12	Variation	%	2011-12	Variation	%
Chiffre d'affaires	14	21 429	22 224	-794	-3,6	22 602	-378	-1,7
Coût des services et produits consommés	15	-11 060	-12 001	942	-7,8	-13 029	1 028	-7,9
Autres charges externes	16	-3 324	-3 587	263	-7,3	-3 486	-101	2,9
Impôts et taxes		-389	-347	-42	12,0	-369	22	-6,0
Charges de personnel	17	-4 512	-4 446	-66	1,5	-4 083	-363	8,9
Dotations aux amortissements nettes		-969	-821	-148	18,0	-1196	375	-31,4
Dotations aux provisions nettes	18	-278	-291	14	-4,8	-199	-92	46,4
Autres produits et charges	19	-90	-308	217	-70,6	-33	-275	832,4
Résultat opérationnel		808	422	385	91,2	207	215	104,0
Dont résultat opérationnel récurrent	20	1 035	860	175	20,3	626	234	37,4
				0			0	
Résultat financier net	21	16	40	-24	-59,6	25	15	58,3
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence				0				
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur les résultats		824	462	362	78	232	230	99
Impôt sur le résultat	22	70	142	-73	-51	52	90	174
				0				
Résultat net des activités poursuivies		894	604	289	48	284	320	113
Résultat net après impôts des activités abandonnées								
Résultat net		894	604	289	48	284	320	113
Résultat net revenant								
- aux actionnaires de la Société		894	604	289	48	284	320	113
- aux intérêts minoritaires				-	-		-	-
Résultat net par action								
- des activités poursuivies	23	0,38	0,21	-	-	0,09	-	-
- dilué des activités poursuivies	23	0,38	0,21	-	-	0,09	-	-
Résultat net par action de l'ensemble consolidé								
- de l'ensemble consolidé	23	0,38	0,21	-	-	0,09	-	-
- dilué de l'ensemble consolidé	23	0,38	0,21	-	-	0,09	-	-

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Milliers d'euros	Part du groupe					Capitaux - propres - part du groupe	Capitaux - propres - part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux			
Capitaux propres au 31 décembre 2013								
Capitaux propres au 31 décembre 2010	946	5 413	-268	-1 161	3	4 933		4 933
Changement des méthodes comptables								
Capitaux propres au 31 décembre 2010 corrigé	946	5 413	-268	-1 161	3	4 933		4 933
Opérations sur capital	-46	1 053				1 099		1 099
Opérations des titres auto-détenus			81	11	-3	89		89
Résultat net de l'exercice				284		284		284
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	992	6 466	-187	-866		6 405		6 405
Variation de périmètre								
Capitaux propres au 31 décembre 2011	992	6 466	-187	-866		6 405		6 405
Changement des méthodes comptables								
Capitaux propres au 31 décembre 2011 corrigé	992	6 466	-187	-866		6 405		6 405
Opérations sur capital	-88	-2 076	649			-1 515		-1 515
Opérations des titres auto-détenus			-1 355	636		-719		-719
Résultat net de l'exercice				604		604		604
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	904	4 390	-893	374		4 775		4 775
Variation de périmètre								
Capitaux propres au 31 décembre 2012	904	4 390	-893	374		4 775		4 775
Changement des méthodes comptables								
Capitaux propres au 31 décembre 2012 corrigé	904	4 390	-893	374		4 775		4 775
Opérations sur capital	-144	-2 781				-2 925		-2 925
Opérations des titres auto-détenus			17			17		17
Affectation des résultats		374		-374				
Résultat net de l'exercice				894		894		894
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	760	1 983	-876	894		2 761		2 761
Variation de périmètre								
Capitaux propres au 31 décembre 2013	760	1 983	-876	894		2 761		2 761

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

Milliers d'euros		31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES					
+ Résultat net revenant aux actionnaires de la société	A	894	604	284	-789
- Eléments non constitutifs de flux liés à l'activité :	B	1 107	563	1 078	2 951
- / + Dotations nettes aux amortissements sur Immobilisations		971	1469	1 144	1 275
- / + Plus et moins values de cession d'immobilisation		41	-92	18	21
- / + Dotations aux provisions des actifs courants			-802	-90	-62
- / + Dotations aux provisions des actifs non-courants					1 796
- / + Dotations aux provisions des passifs non-courants					
- / + Dotations aux provisions des passifs courants		95	53	6	19
- / + Autres variations *			-65		-98
= Capacité d'autofinancement	A-B	2 001	1167	1362	2 162
+ Coût de l'endettement financier net					
+ / - Charge d'impôt (y compris impôts différés)					
+ / - Variation du B.F.R. lié à l'activité		527	-64	175	128
= Total flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	C	2 528	1103	1537	2 290
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT					
- Opérations de fusion			-452		
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-835	-969	-826	-1 851
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles					
- Acquisitions d'immobilisations financières			69	-794	
+ Cessions d'immobilisations financières					17
+ / - Variation des prêts et avances consentis					
+ / - Variation de périmètre		17		155	-336
+ / - Variation des autres flux liés aux opérations d'investissement					
= Total flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	D	-818	-1352	-1465	-2170
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT					
+ Augmentation ou (-) diminution du capital		-2 925	-1515	1 099	1 574
+ Augmentation d'emprunt		2 000			
- Remboursements d'emprunts (y compris location financement)		-53	34	-45	
- Intérêts financiers nets versés (y compris location financement)					
+ / - Variation des comptes courants (hors groupe)					-5
+ / - Variation des avances conditionnées				-2	
+ / - Variation des autres flux liés aux opérations de financement					
= Total flux de trésorerie liés aux activités de financement	E	-978	-1481	1 052	1 569
VARIATION DE TRESORERIE NETTE					
Trésorerie à l'ouverture (D)	F	3 066	4 796	3 672	1 983
Trésorerie de clôture (E)	G	3 797	3 066	4 796	3 672
Variation de trésorerie nette (A+B+C = D-E)		731	-1730	1124	1689

2. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

2.1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

KEYYO est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration, régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

Les actions sont admises aux négociations sur NYSE Alternext à Paris. Les négociations se déroulent en continu sous le code ISIN FR0000185621 et sous le nouveau code mnémonique ALKEY.

La société KEYYO est un des premiers opérateurs de téléphonie sur IP en France ayant fait le choix, en 2005, du protocole SIP. Elle maîtrise une architecture 100% IP développée par ses équipes de Recherche & Développement, à partir de technologies ouvertes.

Le groupe KEYYO s'adresse à diverses cibles :

- Les entreprises avec des offres IP centrex, de trunking SIP, de collecte 08AB et de téléphonie mobile.
- Les particuliers avec des offres de téléphonie en majorité à l'international
- Les opérateurs avec des offres fixes et mobiles en marque blanche.

En date du 23 Avril 2014, le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de KEYYO pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Ces états seront soumis à l'approbation des actionnaires de KEYYO lors de leur Assemblée générale annuelle, qui se tiendra le 4 juin 2014.

2.2. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Le 26 octobre 2011, KEYYO a fait l'acquisition de 100 % du capital de la société A-Tribu Telecom, opérateur de réseau spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPE et PME. En 2012, la dénomination de cette filiale est devenue KEYYO PROXIMITE.

Le périmètre s'établit au 31 décembre 2013 comme suit :

Nom de la société	Forme Juridique	% d'intérêts	Méthode de consolidation
KEYYO (société mère) 92-98 Bd Victor Hugo 92115 Clichy	SA	100 %	IG
KEYYO PROXIMITE 31 rue Leroux 55000 LIGNY EN BARROIS	SAS	100 %	IG

Courant 2009, la société KEYYO a pris une participation de moins de 5% dans la société Normaction. KEYYO disposait d'un siège au conseil d'administration de Normaction.

Compte tenu de la mise en liquidation de la société Normaction au cours du 1^{er} trimestre 2011, cette participation, non consolidée, a été intégralement provisionnée à la clôture de l'exercice 2010. Suite à la réception d'un certificat d'irrecouvrabilité en 2013, ces titres ont été intégralement passés en perte.

2.3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Après accord de son conseil d'administration la société Keyyo a procédé à une offre publique de rachat d'actions en vue de réduire son capital le 10 juin 2013.

Cette offre portait sur 450 000 titres au prix unitaire de 6.50€. L'ensemble du plan a été pourvu et le capital réduit en conséquence. Au terme de cette opération le capital de la société Keyyo se compose de 2.375.000 Titres à 0.32€ par action soit 760.000€.

- Dans le cadre des deux plans d'attribution d'actions mis en place par les conseils d'administration des 11 février 2009 et 27 mai 2009, d'un montant total de 132.000 actions, il a été attribué définitivement 14 833 actions au profit de salariés sur l'exercice 2013.
- M. Eric Saiz, a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 20 Novembre 2013. Le conseil d'administration du 25 février 2014 a coopté M. Silvere Baudouin à l'unanimité pour le remplacer.

2.4. BASE DE PRÉPARATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

2.4.1. Principe généraux - Référentiel comptable

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'Euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

Les comptes consolidés du groupe KEYYO au 31 décembre 2013 ont été établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales IFRS. Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards).

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2013 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2012, à l'exception des nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2013 et parues au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes ont été appliqués.

Il s'agit des normes suivantes :

- Amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global » applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 5 juin 2012 ;
- Amendement à la norme IAS 12 « Impôt sur les résultats – Impôt différés » applicable à compter du 1^{er} janvier 2013. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 29 décembre 2012 ;
- Amendement à IAS 19 « Régimes à prestations définies » applicables à compter du 1^{er} janvier 2013. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 5 juin 2012 ;
- Amendement à IFRS 1 « Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les premiers adoptants ». Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 29 décembre 2012 ;
- Amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ». Cet amendement a été adopté par l'Union Européenne le 29 décembre 2012 et doit être appliqué rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur ». Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 29 décembre 2012 et doit être appliquée à compter du 1^{er} janvier 2013.

Par ailleurs, le groupe KEYYO n'a pas appliqué de façon anticipée les dernières normes et interprétations publiées dont l'application ne sera obligatoire qu'au titre des exercices ouverts postérieurement au 1er janvier 2013. Il s'agit des normes et interprétations

- Amendement à IAS 27 « Etats financiers individuels » applicable au 1^{er} janvier 2013, selon IASB l'Union européenne a reporté sa date d'application au 1^{er} janvier 2014 ;
- Amendement à IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et coentreprises ». IAS 28 a été modifié pour être conforme aux modifications apportées suite à la publication d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés » ; IFRS 11 « Accords conjoints » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités ». La date d'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2013, selon IASB, l'Union européenne a reporté sa date d'application au 1^{er} janvier 2014.
- Amendement à IAS 32 « Instruments financiers – présentation : compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » : clarifie la signification de « doit posséder un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés » et que certains système de compensation globaux peuvent être considérés équivalents à un règlement sur la base du montant net. Cet amendement a été adopté par l'Union Européenne le 29 décembre 2012 et doit être appliqué rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- IFRS 10 « Etats financiers consolidés » : la date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 10 est fixée par l'IASB au 1^{er} janvier 2013, selon l'IASB, l'Union européenne a reporté sa date d'application au 1^{er} janvier 2014 ;
- IFRS 11 « Partenariats » annule et remplace IAS 31 « Participation dans les coentreprises » et SIC – 13 « Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaire par des co-entrepreneurs », la date

- d'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2013, selon l'IASB, l'Union européenne a reporté sa date d'application au 1^{er} janvier 2014. Cette nouvelle norme ne devrait pas avoir d'impact sur le Groupe ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ». L'objectif d'IFRS 12 est d'exiger une information qui puisse permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la base du contrôle, toute restriction sur les actifs consolidés et les passifs, les expositions aux risques résultant des participations dans des entités structurées non consolidées et la participation des intérêts minoritaires dans les activités des entités consolidées. IFRS 12 est applicable à partir du 1^{er} janvier 2013, selon l'IASB l'Union européenne a reporté sa date d'application au 1^{er} janvier 2014 ;
 - Amendement à IAS 36 « Dépréciation d'actifs – Information sur la valeur non recouvrable des actifs non financiers ». Ces amendements ont été adoptés par l'Union européenne le 19 décembre 2013 et sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
 - Amendements d'IAS 39 et IFRS 9 : novation des dérivés et maintien de la comptabilité de couverture. Ces amendements ont été adoptés par l'Union européenne le 19 décembre 2013 et sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
 - IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Groupe n'a appliqué aucune norme ou interprétation par anticipation.

2.4.2. Principes de présentation

Conformément à la norme IAS 1 révisée, le groupe a présenté un bilan (« tableau de la situation financière ») et un compte de résultat (« Etat du résultat global ») à l'ouverture de l'exercice comparatif.

2.4.3. Estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses déterminées par la Direction pour le calcul de la valeur des actifs, passifs, charges et produits de l'exercice. Le Groupe révisé ses estimations régulièrement, il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent sensiblement de ces estimations. Les estimations significatives réalisées par KEYYO pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- les évaluations retenues pour les tests des pertes de valeur notamment de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles
- l'évaluation des provisions
- l'évaluation des engagements de retraite et assimilés
- la valorisation des options issues des plans de stock options

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, KEYYO révisé ses estimations sur la base des informations régulièrement mises à jour.

2.5. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon la méthode du coût amorti diminué d'éventuelles pertes de valeur.

Frais de recherche

Les frais de recherche sont passés en charges de l'exercice. Les frais de développement qui répondent à tous les critères d'activation édictés par la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles » sont enregistrés en immobilisations incorporelles, à savoir :

- intention du Groupe ainsi que sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs ;

- le coût de cet actif incorporel peut être évalué de façon fiable.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilité reconnues :

Nature des biens immobilisés	Durée
Frais de recherche et de développement	3 ans
Concessions, brevets, licences, logiciels	1 à 15 ans

Les durées d'amortissement sont revues annuellement lors de chaque clôture comptable. Tout changement de durée est traité comme un changement d'estimation appliqué de manière prospective conformément à la norme IAS 8 « résultat net de l'exercice, erreurs fondamentales et changements de méthodes comptables » et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

Regroupement d'entreprises (IFRS3 révisée)

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Le coût de l'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition, y compris pour la part des minoritaires.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise est comptabilisé comme goodwill. Si le coût d'acquisition est inférieur à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas où la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises n'a pu être achevée avant la fin de la période pendant laquelle le regroupement d'entreprises est effectué, cette comptabilisation doit être achevée dans un délai de douze mois commençant à la date d'acquisition.

Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale / entreprise associée à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition lié à l'acquisition de filiales est inclus dans les « immobilisations incorporelles ». L'écart d'acquisition comptabilisé est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Charge financière nette ».

Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou d'entrée dans le Groupe sous déduction des amortissements cumulés et d'éventuelles pertes de valeur. En application d'IAS 16, le coût de l'immobilisation comprend tous les frais accessoires d'achats.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilité reconnues :

Nature des biens immobilisés	Durée
Matériel et outillage	1 à 5 ans
Installations et agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau, Informatique, Callbox	2 à 5 ans
Mobilier	5 ans

Les durées d'amortissement sont revues annuellement lors de chaque clôture comptable. Tout changement de durée est traité comme un changement d'estimation appliqué de manière prospective conformément à la norme IAS 8 et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

Les contrats de location (IAS 17)

En application d'IAS 17, les immobilisations corporelles financées au moyen de contrat de location-financement sont présentées à l'actif pour leur valeur de marché. La dette correspondante est inscrite en dettes financières.

Tous les contrats qui au regard de cette norme ne transfèrent pas la majorité des risques, les avantages au preneur ou la propriété des éléments loués, sont considérés comme des contrats de location simple. Les redevances versées au cours de l'exercice restent comptabilisées en charges.

Il n'y a pas au sein du Groupe de contrat de location « caché » tel que défini par IFRIC 4.

Les autres contrats sont comptabilisés comme des acquisitions de pleine propriété à crédit et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilisation, conformément aux méthodes décrites dans la note relative aux immobilisations corporelles.

Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles (IAS 36)

Le Groupe s'assure que la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles n'est pas inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité.

Conformément à IAS 36 « dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou indices laissent penser à un risque de perte de valeur, le Groupe pratique en complément des amortissements un test de dépréciation complémentaire basé sur la valeur de marché ou le cas échéant sur la valeur d'utilité de l'immobilisation incorporelle concernée.

Actifs financiers (IAS 39)

Les actifs financiers non courants comprennent essentiellement les dépôts de garanties versés aux propriétaires biens mobiliers et immobiliers loués, et les garanties versées aux clients. Conformément à IAS 39 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les actifs financiers sont évalués à leur valeur de marché. Lorsque l'évaluation à la juste valeur conduit à reconnaître une moins-value latente dans les capitaux propres, cette moins-value passe en résultat si la perte de valeur est durable. Les actifs financiers courants comprennent essentiellement les comptes à terme qui ne sont pas disponibles à moins de 3 mois.

Stocks et en-cours (IAS 2)

Les stocks de marchandises sont évalués au plus bas du coût d'acquisition déterminé selon la méthode FIFO et de leur valeur nette de réalisation.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée en fonction de la valeur de réalisation des éléments stockés. La rotation du stock est rapide, le risque de perte de valeur est ainsi faible.

Créances et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants (créances sociales et fiscales, charges constatées d'avance, produit à recevoir) sont comptabilisées initialement pour leur montant brut correspondant à leur juste valeur, puis ultérieurement à leur coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation.

La dépréciation des créances et des autres actifs courants est basée sur une analyse individuelle des risques de non recouvrement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend :

- les instruments et placements financiers, très liquides et présentant un risque de variation de valeur très limité. Ils sont évalués à la juste valeur, par contrepartie du résultat ;
- les comptes bancaires créditeurs (les découverts bancaires figurent au passif du bilan) ;
- les comptes de caisse.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au cours de clôture.

Actions propres (IAS 32)

Selon l'IAS 32 « instruments financiers » : Si une entité rachète ses propres instruments de capitaux propres, ceux-ci doivent être déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres de l'entité.

De telles actions propres peuvent être acquises et détenues par l'entité ou par d'autres membres du groupe consolidé. La contrepartie versée ou reçue doit être comptabilisée directement en capitaux propres par application de l'IAS 32.

Au 31 décembre 2013, la société détenait un total de 162 472 titres d'autocontrôle dont 7 184 titres relatifs au contrat de liquidité ouvert au cours de l'exercice 2008.

Dettes financières

Les emprunts sont évalués initialement à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission de l'emprunt, puis à leur coût amorti. Les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La part à moins d'un an est présentée en dette courante conformément à l'IAS 1.

Avantages au personnel (IAS 19)

La provision constituée au titre des avantages au personnel concerne exclusivement les indemnités de départ à la retraite qui sont légalement dues aux salariés en France.

Le calcul se fait conformément à la norme IAS 19, selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de services en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de services ultérieurs.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à sa valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

La charge de l'exercice correspondant à la variation du coût des services rendus est constatée en charge de personnel, le coût de l'actualisation est comptabilisé en charge financière.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraite sont les suivants :

- taux d'actualisation : 3.17%
- taux de revalorisation des salaires : 2.5 %
- taux de turnover : 21.35%
- Age de départ à la retraite : 62 ans

L'allongement de la durée du travail n'a pas un impact significatif sur le montant de la provision.

De plus, les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de la modification des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

Autres avantages accordés aux salariés

Les dépenses engagées au titre du DIF « droit individuel de formation » constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement mais mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes des salariés.

L'autre avantage à long terme pouvant être accordé par le Groupe KEYYO concerne les médailles du travail. Cet avantage n'a pas été estimé du fait de l'âge moyen du personnel salarié.

Provisions (IAS 37)

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, le Groupe comptabilise une provision lorsque, à la date de clôture de l'exercice, il a une obligation (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni évaluable avec fiabilité, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir les coûts probables que les procès ou litiges en cours, dont le fait générateur existait à la date de clôture, pourraient occasionner.

Impôts différés (IAS 12)

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Conformément à l'IAS 12 « impôts sur le résultat », ils sont comptabilisés selon la méthode du report variable, sur la base des taux d'imposition futurs adoptés en fin d'exercice. Le taux actuellement utilisé est le taux de droit commun de 33,33 %.

Les actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux reportables et différences temporelles ne sont inscrits à l'actif que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles.

A la clôture de l'exercice, le Groupe KEYYO a activé un impôt différé de 419 K€ valorisé à partir des données prévisionnels 2013.

Au 31 décembre 2013, le Groupe KEYYO bénéficie d'un déficit reportable de 11 678 K€ (11 287 K€ afférent à KEYYO et 391 K€ à KEYYO PROXIMITE).

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à la clôture de chaque exercice et le cas, échéant, réévaluée ou réduite pour tenir compte des perspectives de bénéfice imposable permettant l'utilisation des actifs d'impôts différés.

Crédit d'impôt recherche (IAS 20)

Le crédit d'impôt recherche est une incitation fiscale assimilable à une subvention. Il rentre donc dans le champ d'application de la norme IAS 20.

Selon cette norme, il convient de procéder à une allocation du crédit d'impôt recherche selon que les dépenses de recherche sont comptabilisées à l'actif (Inscription en immobilisations incorporelles selon IAS 38) ou comptabilisées en résultat.

KEYYO immobilise ses frais de recherche et développement selon la norme IAS 38.

Par ailleurs, elle ne doit pas d'impôt sur les sociétés grâce au report important des déficits antérieurs.

Le crédit d'impôt doit donc être différé dans le temps sur la durée d'amortissement des frais de recherche et développement qui ont généré ce crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt de l'année 2013 s'élève à 67 K€. Le remboursement va être demandé au cours de l'année 2014. Ce crédit sera constaté en produit sur la durée d'amortissement des frais de recherche et développement y afférents sur 3 ans.

Crédit d'impôt innovation (IAS 20)

Le crédit impôt innovation est un dispositif fiscal complémentaire au crédit impôt recherche, crée en 2013. Il est assimilable à une subvention sur le développement de produits novateurs, et il entre à ce titre dans le champ d'application de la norme IAS 20.

Les frais engagés au titre du développement de produits ne sont pas immobilisés en 2013. De fait le crédit impôt innovation correspondant, qui s'élève à 80K€, a été intégralement pris en produit sur l'exercice.

Résultat par action (IAS 33)

Le Groupe KEYYO présente un résultat net par action.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu et présenté conformément à la norme IAS 18 « produits des activités ordinaires » :

- les revenus liés aux consommations de temps de connexion sont constatés en produit au titre de la période où elles ont eu lieu ;
- les revenus liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent ;
- la vente d'équipement est comptabilisée en chiffre d'affaires lorsque l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés à l'acheteur ;
- les revenus liés aux minutes téléphoniques prépayées sont pris en compte au fur et à mesure de la consommation réelle de ces minutes consommées par les clients. Des retraitements sont réalisés pour prendre en compte le chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'utilisation de ces minutes (générant des coûts de trafic correspondant) ;
- les revenus des services à revenus et à coûts partagés (numéros à tarification spéciale) sont présentés nets de reversements aux prestataires de ces services lorsque ce dernier a la responsabilité du service et détermine la tarification de l'abonné.

Dépenses publicitaires engagées pour le compte de tiers

Les frais de publicité, de promotion, de communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses publicitaires engagées au bénéfice de fournisseurs de minutes dans le cadre d'opérations de coopérations publicitaires permettent au Groupe KEYYO de bénéficier d'un prix d'acquisition de minutes inférieur. En normes IFRS, ces dépenses publicitaires sont reclassées dans le poste « coût des services et produits consommés ».

Coûts des services et produits consommés

Les coûts des services consommés comprennent le coût d'achat des minutes vendues, le coût d'achat des matériels vendus, ainsi que le coût des réseaux de distributions indirects et des frais de réseaux & d'hébergement.

2.5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Secteur s'activité

L'analyse du Groupe KEYYO est organisée autour de quatre pôles d'activité, gérés distinctement :

- KEYYO Business ;
- KEYYO Proximité ;
- KEYYO Call shop ;
- KEYYO Particuliers ;

Cette information sectorielle provient des tableaux de bord et indicateurs examinés régulièrement par la direction pour évaluer la performance du Groupe.

Le secteur d'activité « KEYYO Business » consiste en une offre destinée aux PME et TPE leur permettant de se passer du central téléphonique classique pour un service IP Centrex complet. Il adresse également les grands comptes via une gestion premium et des opérateurs dédiés ainsi que des offres en marque blanche. Il y a également un pôle télésurveillance et un autre pour les numéros spéciaux entreprises.

Keyyo Proximité, notre filiale, adresse le même type de clientèle via son propre réseau de distribution local. Il s'agit donc d'un axe commercial complémentaire à Keyyo Business.

Le secteur d'activité « KEYYO Call Shop » consiste en la fourniture aux téléboutiques présentes en France et à l'étranger de solutions de téléphonie sur IP. KEYYO dispose du plus important réseau de téléboutiques IP en France.

Enfin le secteur d'activité particuliers consiste en la fourniture de solutions de téléphonie IP et Mobile aux ménages.

Secteurs géographiques

Le deuxième niveau d'analyse défini par le Groupe est le secteur géographique. Un secteur géographique est engagé dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents de ceux relatifs aux autres secteurs géographiques. Le Groupe KEYYO est organisé autour de deux secteurs géographiques :

- Europe ;
- Afrique.

Résultat sectoriel :

Le résultat sectoriel n'est pas présenté dans les notes au bilan présentées dans l'annexe aux comptes consolidés, le coût engendré pour établir cette information étant disproportionné par rapport à l'objectif de cette information.

A la date d'arrêté des comptes, le Groupe estime que l'application de la norme IFRS 8 n'a pas d'impact sur la dépréciation d'actifs.

2.6. NOTES SUR LE BILAN ACTIF ET PASSIF

Note 1a : Immobilisations incorporelles

Milliers d'euros		Fonds de commerce, Clientèle	Marques, logiciels et brevets	Frais de R&D	Autres immob. Incorp.	Total
VALEURS BRUTES						
	31-déc-11	1 985	472	1 732		4 189
Acquisitions			254	371		625
Changement de périmètre						
Cessions		-657				-657
	31-déc-12	1 328	726	2 103		4 157
Acquisitions		110	5	384		499
Changement de périmètre						
Cessions			-335	-188		-522
	31-déc-13	1 438	397	2 299		4 134
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	31-déc-11	736	405	1 095		2 236
Dotations		74	51	316		441
Changement de périmètre						
Cessions		-486				-486
	31-déc-12	324	456	1 411		2 191
Dotations		149	102	336		587
Changement de périmètre						
Cessions			-335	-188		-522
	31-déc-13	473	223	1 560		2 255
VALEURS NETTES						
	31-déc-11	1 249	67	637		1 953
	31-déc-12	1 004	270	692		1 966
	31-déc-13	965	174	739		1 878

Fonds de commercial et Clientèle

Les fonds commerciaux acquis en 2013 correspondent à une réintégration de fonds de commerce cédé en 2012 suite à l'insolvabilité de l'acquéreur ainsi qu'à un complément de prix de 10K€ versé pour Keyyo proximité et intégré à la valeur du fonds commercial correspondant.

Au 15 décembre 2010, lors de la transmission universelle de patrimoine de la société BLADIPHONE, la clientèle de BLADIPHONE a été réévaluée à 823 K€ en application de la norme IFRS 3 révisée. Une provision de 426 K€ avait été passée pour constater la juste valeur déterminée sur la base d'un multiple de marge brute. Au 31 décembre 2012 une provision complémentaire de 324 K€ était comptabilisée. A la clôture des comptes 2013, une dépréciation complémentaire de 74 K€ a été constatée. Cet actif est donc intégralement déprécié.

En Octobre 2011, la société KEYYO a acquis l'intégralité de la participation de la société A-TRIBU TELECOM, devenu KEYYO PROXIMITÉ. Cette acquisition a généré un écart d'acquisition d'un montant de 704 K€. Un complément de prix de 135 K€ a été comptabilisé à la clôture 2011, calculé sur la progression du chiffre d'affaires. Il a été versé en juillet 2012. Un nouveau complément de 10K€ a été versé en 2013 suite à la réévaluation d'un actif provisionné.

Frais de recherche et développement

Depuis 2004, KEYYO immobilise les frais de recherche et développement engagés pour les projets de développement mis en œuvre.

En 2013, les frais de recherche et développement ont été activés pour un montant total de 384 k€.

Le montant des frais de développement activés par projet se présente comme suit :

en K€	2013	2012	2011
Archi SIP (IP CENTREX)	39	28	61
IP CASH		1	
Keyyo,		7	16
Extranet	74	88	75
Déploiement plateforme technique		15	12
Provisionnement		24	16
Billing	86	6	3
Kiss		1	5
Panier Universel	93	70	5
Poste Standardiste	3	34	67
Keyyo Suite	89	97	66
Total	384	371	326

Note 1b : Immobilisations corporelles

Milliers d'euros	Terrain & Construction	Matériels et outillages industriels	Installations et Matériels	Autres	Total
VALEURS BRUTES					
31-déc-11	75	1 248	1 822	64	3 209
Acquisitions		78	158	16	252
Changement de périmètre					
Cessions			-21		-21
31-déc-12	75	1 326	1 959	80	3 440
Acquisitions		73	256		329
Changement de périmètre					
Cessions	-75	-142	-1 056		-1 273
31-déc-13		1 257	1 158	80	2 495
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
31-déc-11	2	669	1 248	37	1 956
Dotations		190	252	12	454
Changement de périmètre	46				46
Cessions			-21		-21
31-déc-12	48	859	1 479	49	2 435
Dotations		157	228		385
Changement de périmètre					
Cessions	-48	-141	-1 051		-1 239
31-déc-13		875	657	49	1 580
VALEURS NETTES					
31-déc-11	73	579	574	27	1 253
31-déc-12	28	467	480	31	1 004
31-déc-13		383	502	31	914

Note 3 : Actifs financiers

Note 3 : Actifs financiers

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Part non courante - dépôts et cautionnements	167	167	215
Part non courante - Titres de participations	0	0	0
Part non courante - créances nettes rattachées à des participations	0	0	0
Part courante - dépôts et cautionnements	0	0	0
Part courante - Comptes à termes	0	0	50
Part courante - autres créances immobilisées	0	0	0
Part courante - créances nettes rattachées à des participations	0	0	0
Total actifs financiers	167	167	265
Part non courante	167	167	215
Part courante	0	0	50

Les dépôts et cautionnements concernent principalement les dépôts versés lors de la souscription de lignes auprès des opérateurs de téléphonie.

Note 4 : Stocks et en-cours

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Stock de matériel Callbox	7	25	45
Stock de matériel Téléphonie Fixe	137	92	100
Stock de matériel Téléphonie Mobile	8	16	53
Stock divers			
Total Stock et en-cours	152	133	198

Les stocks concernent principalement du matériel de téléphonie fixe et mobile.

Note 5 : Créances Clients et comptes rattachés

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Créances clients bruts	895	1 203	1 519
Provision pour dépréciation	-283	-354	-621
Créances clients nets	612	849	898
Clients - factures à établir	617	791	717
Clients - avoirs à établir	-34	-70	-22
Total	1 195	1 571	1 593

Le poste client a connu une nette baisse suite à la disparition du marché Afrique où nos délais de règlement étaient les plus longs et à une gestion plus rigoureuse de nos encours. Le montant des provisions pour dépréciation continue de baisser en conséquence.

Note 6 : Actifs courants

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Acomptes et Avances	86	155	-
Fournisseurs- Avoirs à recevoir	301	332	94
Créances sociales	36	32	32
Créances fiscales	628	511	600
Autres créances diverses	0	117	31
Charges constatées d'avance	337	430	346
Total	1 387	1 576	1 103

Note 7 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Compte à terme	2 552	2 032	3 459
Trésorerie et équivalent trésorerie	1 246	501	588
Valeurs Mobilières de placements	2	537	751
Total	3 800	3 069	4 798

Les comptes à terme sont d'une durée de 1, 3, 6 et 36 mois. Pour les comptes à terme supérieurs à 3 mois, ils sont exerçable à tout moment sans pénalités conformément au contrat initial. En cas de sortie, il n'y a aucune pénalité due. La rémunération, en cas de sortie anticipée, serait identique à celle obtenu d'un placement sur 3 mois maximum.

Note 8 : Dettes financières

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Dépôts et cautions reçus	35	23	22
Crédit à moyen terme	2 000	66	71
Découverts bancaires	3	3	3
Location financement	-	-	-
Dettes financières totales	2 039	92	96
Part à moins d'un an	3	69	3
Part à plus d'un an	2 035	23	22
- dont entre 1 et 5 ans	2 035	23	22
- dont à plus de 5 ans			

Le crédit à moyen terme de 2.000K€ correspond au tirage de deux lignes de crédits de 1.000K€ engagés auprès du Crédit du Nord et du LCL. Keyyo dispose d'un droit de tirage de 2.000K€ auprès de ces deux établissements, soit 4.000K€ en tout. Ce droit à tirage a été ouvert en septembre 2012 pour une durée de 6 ans. Le remboursement est trimestriel sur 4 ans et débute au dernier trimestre 2014.

Note 9 : Avantages au personnel

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Valeur des engagements	24	9	32
<i>Coût des services</i>			
Coût de l'actualisation			
Total	24	9	32

L'avantage au personnel est constitué de la provision d'indemnité pour départ à la retraite. Etant donné la moyenne d'âge peu élevée de l'effectif de la société et de l'absence d'ancienneté des salariés, le montant de la provision pour départ à la retraite est peu élevé et n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Note 10 : Provisions – Part courante

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Provision pour impôt	152	2	
Litiges sociaux	15	15	15
Litiges commerciaux	8	10	20
Autres litiges	-	-	
<i>Nouvelles provisions</i>	152		
<i>Provisions utilisées</i>	4		1
<i>Provisions reprises sans être utilisées</i>			
Total Provisions	175	27	35

Suite à l'apparition d'un litige prud'homal courant 2010, une provision de 15 K€ a été comptabilisée et reste ouverte à ce jour.

La provision pour amendes et pénalités de 2K€ a été utilisée de même qu'une provision pour litige commercial de 2K€. Ces deux dossiers avaient été provisionnés en 2012.

Courant 2013, l'administration a remis en cause l'éligibilité de certains de nos projets faisant l'objet d'une demande de CIR. Cela a impacté directement les demandes de remboursement attendues au titre de 2011 et 2012. Ce dossier fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif mais par précaution les sommes sont provisionnées à 100%.

Note 11 : Dettes fournisseurs

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Fournisseurs d'exploitation	1 697	1 473	1 282
Fournisseurs d'immobilisation	-	-	
Fournisseurs – factures non parvenues	1 464	1 618	1 579
Total fournisseurs	3 161	3 091	2 861

Note 12 : Dettes fiscales et sociales

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Dettes sociales	747	735	653
Dettes fiscales	474	453	663
Total dettes fiscales et sociales	1 221	1 188	1 316

Note 13 : Autres passifs à court terme

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Comptes courants d'associés	-	-	
Dettes sur acquisition immo. financière	-	-	135
Créditeurs divers	37	43	29
Avances conditionnées	-	-	
Clients créditeurs	63	160	60
Produits constatés d'avance	433	521	527
Total autres passifs	533	723	751

Les produits constatés d'avance comprennent la partie du crédit d'impôt recherche différé pour 24 K€ en 2011, 3K€ en 2012 et 67 K€ en 2013.

2.7. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 14 : Chiffre d'affaires

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Ventes Keyyo Business	14 336	13 683	12 275
Ventes Keyyo Proximité	919	758	548
Ventes Call shop	5 740	7 220	8 782
Ventes Particuliers	434	563	997
Total	21 429	22 224	22 602
<i>Ventes B to B</i>	<i>71,2%</i>	<i>65,0%</i>	<i>56,7%</i>
<i>Ventes B to C</i>	<i>28,8%</i>	<i>35,0%</i>	<i>43,3%</i>

La présentation du chiffre d'affaires a été revue en 2013 afin de simplifier la lecture de l'activité, les historiques ont été réalloués en conséquence.

Le Chiffre d'affaire B to B continue de progresser rapidement mais n'a pas pu compenser la perte de notre principal client en Afrique en B to C Call shop. Le B to B représente plus de 71% de l'activité désormais.

Note 15 : Coûts des services et produits consommés

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Coût d'achat des minutes vendues	7 986	8 815	9 741
Coût d'achat des matériels vendus	502	557	404
Coût des réseaux de distribution indirects	2 125	2 187	2 420
Frais de réseaux et d'hébergement	447	443	464
Total des coûts des services et produits consommés	11 060	12 001	13 029

Note 16 : Autres charges externes

Les autres charges externes comprennent essentiellement :

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Dépenses marketing	- 575	- 614	- 462
Sous-traitance	- 61	- 129	- 108
Locations	- 391	- 379	- 330
Entretien et maintenance	- 127	- 99	- 113
Assurances	- 66	- 112	- 111
Personnel détaché	- 1 244	- 1 339	- 1 311
Honoraires	- 391	- 313	- 352
Frais de déplacement	- 154	- 175	- 220
Frais postaux et de télécommunication	- 59	- 110	- 149
Autres postes divers	- 257	- 319	- 330
Total des principaux postes	-3 324	-3 587	-3 486

En 2013, la baisse du poste assurance est lié à une renégociation de certains de nos contrats clés. La baisse des dépenses de personnel détaché correspond à l'intégration dans nos effectifs d'un de nos prestataires.

Note 17 : Charges de personnel

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Charges de personnel	- 4 895	- 4 817	- 4 409
Charges de personnel immobilisées	384	371	326
Total variations de provisions	-4 512	-4 446	-4 083

L'activation des coûts internes des salariés concernés par les projets de recherche et développement, diminue le coût global des charges de personnel.

Note 18 : Dotations aux provisions nettes

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Provisions Nettes & Pertes sur poste Client	- 263	- 280	- 192
Variation des provisions sur litiges commerciaux & IDR	- 15	- 12	- 7
Total variations de provisions	-278	-291	-199

Les pertes sur postes clients sont en léger recul en 2013 à 263K€. La variation de 15K€ correspond à la hausse de provisions pour IDR.

Note 19 : Autres produits et charges

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Perte sur cession d'immobilisations & provisions / dépré actif	6	- 145	
Indemnité commerciale récurrente	-	-	
Indemnité commerciale non récurrente	-	-	
Indemnité sociale non récurrente	35	- 118	
Redevances	- 99	- 98	- 85
Réévaluation Bladiphone (IFRS 3)	-	-	
Indemnités non récurrentes	- 15	- 19	
Divers produits et charges	- 18	73	52
Total autres produits et charges	-90	-308	-33

Les autres produits et charges correspondent à :

- Reprise exceptionnelle 6K€
- Redevances sur licences et brevets (99K€),
- Avantages en nature 35 K€,
- Indemnités litige commercial (15 K€),
- Autres Charges et produits (18 K€).

Note 20 : Résultat opérationnel récurrent

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Résultat Opérationnel	808	422	207
Perte sur cessions & reprise sur provision d'actif cédés	6	37	
Indemnités sociales non récurrentes	35	159	107
Frais sur titres engagés	128	27	37
Dépréciation Bladiphone	73	74	250
Frais de migration parc de Keyyo Proximité		117	
Divers	- 15	24	25
Résultat opérationnel Récurrent	1 035	860	626

Note 21 : Charges financières nettes

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Charges d'intérêts bancaires	- 16	- 23	- 17
Intérêts sur emprunts	- 22	- 3	- 2
Revenus/Charges d'intérêts de compte courant	-	-	-
Intérêts sur retraitement de location financement	-	-	-
Provision sur titres immobilisés et créances sur titres	-	-	-
Revenus nets sur créances immobilisées	-	-	-
Revenus des valeurs mobilières et CAT	47	60	44
Divers produits et charges	7	6	-
Résultat Financier	16	40	25

Note 22 : Impôt sur le résultat et impôts différés

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
CIR / CII	70	57	54
Impôt sur frais d'augmentation déduits de la prime d'émission	-	-	4
Impôts différés	-	85	2
Total impôts sur les sociétés	70	142	52

Les résultats budgétés en 2013 et 2014 étant stables, et la méthode de provisionnement maintenue, l'impôt différé actif ne varie pas en 2013.

L'unique produit d'impôt comptabilisé en 2013 est le solde de CIR/CII. Le CIR 2013 constitue une charge de 10K€ du fait de la remise en cause de certains produits antérieurs par l'administration. Le Crédit impôt innovation représente lui un produit de 80K€.

Preuve d'Impôt :	2013-12	2012-12	2011-12
Taux applicable en France	33,33%	33,33%	33,33%
Résultat courant + résultat exceptionnel	894	604	284
Impôt théorique	-298	-	-77
Impôt comptabilisé	70	142	52
Ecart	368	142	129
Incidence des :			
- déficits antérieurs non activés et imputés sur la période	253	-318	215
- déficits antérieurs activés et non imputés	-	400	-
- déficits créés sur l'exercice	-	-	-256
- différences temporaires	52	7	-3
- crédits d'impôt comptabilisés au cours de la période	70	53	91
- incidence des réintégrations et déductions définitives	-7	-	82
Total	368	142	129

Note 23 : Résultat par action

Résultat net par action en euro	2013-12	2012-12	2011-12
- des activités poursuivies	0,38	0,21	0,09
- dilué des activités poursuivies	0,38	0,21	0,09
Résultat net par action de l'ensemble consolidé	-	-	-
- de l'ensemble consolidé	0,38	0,21	0,09
- dilué de l'ensemble consolidé	0,38	0,21	0,09

Le capital social de la société KEYYO au 31 décembre 2013 est composé de 2375 000 actions.

2.8. AUTRES INFORMATIONS

Note 24 : Secteurs opérationnels

1^{er} Niveau : Analyse par Secteur d'activité :

Milliers d'euros	Keyyo Business	Keyyo Proximité	Keyyo Call Shop	Particuliers Non Alloués	Total
31 DECEMBRE 2011					
Eléments du compte de résultat					
Chiffre d'affaires	12 275	548	8 782	997	22 602
Actifs sectoriels					
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles			165	3 041	3 206
Stocks	105		45	48	198
Créances commerciales nettes *	1 130	139	212	52	1 533
31 DECEMBRE 2012					
Eléments du compte de résultat					
Chiffre d'affaires	13 683	758	7 220	563	22 224
Actifs sectoriels					
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles		315	121	2 534	2 970
Stocks	122		11		133
Créances commerciales nettes *	1 064	147	188	12	1 411
31 DECEMBRE 2013					
Eléments du compte de résultat					
Chiffre d'affaires	14 336	919	5 740	434	21 429
Actifs sectoriels					
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles		38		2 755	2 793
Stocks	140	5	7		152
Créances commerciales nettes *	939	101	81	9	1 131

2eme Niveau : Analyse par secteur géographique :

Milliers d'euros	Europe	Afrique	Total
31 DECEMBRE 2011			
Eléments du compte de résultat			
Chiffre d'affaires	20 259	2 343	22 602
Actifs sectoriels			
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles	3 206		3 206
Stocks	198		198
Créances commerciales nettes *	1 426	107	1 533
31 DECEMBRE 2012			
Eléments du compte de résultat			
Chiffre d'affaires	21 143	1 081	22 224
Actifs sectoriels			
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles	2 949		2 949
Stocks	133		133
Créances commerciales nettes *	1 337	74	1 411
31 DECEMBRE 2013			
Eléments du compte de résultat			
Chiffre d'affaires	21 193	236	21 429
Actifs sectoriels			
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles	2 793		2 793
Stocks	152		152
Créances commerciales nettes *	1 131		1 131

- Créances commerciales créditrices, débitrices et provisions

Note 25 : Engagements hors bilan

Engagements hors bilan reçus

- Ligne de crédit ouverte le 30 septembre 2012 auprès du CDN de 2.000.000 € sur 72 mois,
- Ligne de crédit ouverte le 30 septembre 2012 auprès du LCL de 2.000.000 € sur 72 mois.

Au 31 décembre 2013, 1.000.000 € ont été tiré sur chacune de ces 2 lignes de crédit et figurent dans les dettes financières non courantes au passif.

Les deux lignes de crédit contractées font l'objet de covenants d'endettement net à maintenir.
Le groupe Keyyo présente une situation de trésorerie nette d'emprunt positive, et respecte de fait ces ratios.

Engagements hors bilan donnés

Le volume d'heures de formation (DIF) cumulé au 31 décembre 2013 est de 4083 heures. Durant l'exercice 2013, un collaborateur non cadre a utilisé au total 28 heures de formation dans le cadre du DIF.

Note 26 : Rémunération des dirigeants

Le conseil d'administration en date du 12 avril 2012 a décidé de renouveler le mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe HOUDOUIN, pour une nouvelle durée de trois ans qui expirera à l'issue du Conseil d'Administration réuni pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015.

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité, le 2 décembre 2009, de verser à Monsieur Philippe HOUDOUIN à compter du 1er janvier 2010 une rémunération de 2 K€ euros bruts mensuels en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Philippe Houdouin a perçu au cours de l'année 2013 une rémunération brute de 24 K€.

Il est par ailleurs indiqué que KEYYO a signé le 22 décembre 2009 une convention de prestations de services avec la société MAGELIO CAPITAL, société actionnaire à hauteur de plus de 10% du capital de Keyyo, dont Monsieur Philippe HOUDOUIN est actionnaire et directeur général, dont l'objet est le conseil en matière de stratégie, management et financements dans le domaine des télécommunications. En contrepartie de ces prestations, MAGELIO CAPITAL perçoit à compter du 1er janvier 2010 un honoraire mensuel et forfaitaire de 19,5 K€ hors taxes. Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée, résiliable avec un préavis de douze mois en cas de dénonciation de la convention.

Cette convention a été préalablement autorisée par le conseil d'administration conformément à l'article L 225-38 du Code du Commerce car Monsieur Philippe HOUDOUIN est directeur général de MAGELIO CAPITAL.

La société MAGELIO a perçu au cours de l'année 2013 des honoraires de 234K€ ainsi que des indemnités pour frais de 8K€.

L'assemblée générale mixte du 10 juin 2013 a décidé d'allouer 30 K€ de jetons de présence aux administrateurs. Le Conseil d'Administration du 25 février 2014 a décidé de fixer un jeton variable en fonction de la présence effective au Conseil d'Administration et d'allouer les jetons de présence selon cette répartition.

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

Note 27 : Effectifs du groupe

Les effectifs du groupe à la date de clôture sont les suivants :

Effectif de la société	2013-12	2012-12	2011-12	2010-12
- Cadres	48	47	41	41
- Non Cadres	25	22	26	20
- Apprenti	2	1		
Total	75	70	67	61

L'effectif du groupe est constitué au 31 décembre des effectifs de KEYYO (68 salariés) et de KEYYO PROXIMITE (7 salariés).

Note 28 : Honoraires des commissaires aux comptes consolidés

Audit	2013			2012		
	E&Y	MBV	TOTAL	E&Y	MBV	TOTAL
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	39	28	67	40	28	68
Missions Accessoires						
Autres Prestations						
Total	39	28	67	40	28	68
En Pourcentage	59%	41%	100%	59%	41%	100%

Note 29 : Evénements importants survenus depuis la date de clôture

Suite à la liquidation de sa principale plateforme de centre d'appel en France, la société Call Expert. Keyyo a décidé d'internaliser les salariés qui exécutaient son contrat en déployant une nouvelle agence Commerciale à Abbeville. Les 25 salariés repris sont principalement en charges de la télévente, du backoffice et du support technique client. L'opération ne devrait pas modifier la structure des couts de Keyyo mais des gains de productivité sont attendus suite à cette intégration. La reprise des salariés s'est faite le 19 mars 2014.



Innovation pour la téléphonie d'entreprise

**ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS
31 DECEMBRE 2013**

1. COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2013

- BILAN ACTIF

En Keuros	31.12.13			31.12.12	31.12.11
ACTIF	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net	Net
Recherche et développement	2 300	1 560	740	693	638
Concessions, brevets, droits similaires	463	311	152	249	13
Fonds commercial	1 025	503	522	544	317
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 257	873	384	466	574
Autres immobilisations corporelles	1 138	636	502	493	581
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Autres participations	729	-	729	720	584
Créances rattachées à des participations	376	-	376	130	446
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	21
Autres immobilisations financières	982	-	982	997	194
TOTAL (I)	8 271	3 882	4 388	4 292	3 368
Matières premières, approvisionnements (4)	138	3	135	98	142
Marchandises	13	-	13	28	-
Avances et acomptes versés sur commandes (5)	84	-	84	155	-
Clients et comptes rattachés (5)	1 460	274	1 187	1 548	1 645
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs (5)	301	-	301	319	194
. Personnel (5)	4	-	4	3	3
. Organismes sociaux (5)	26	-	26	27	29
. Etat, impôts sur les bénéfices (5)	347	-	347	227	161
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires (5)	268	-	268	269	359
. Autres (5)	0	-	0	117	22
Valeurs mobilières de placement	2 620	-	2 620	2 675	4 606
Disponibilités	1 204	-	1 204	489	489
Charges constatées d'avance (5) (6)	330	-	330	427	342
TOTAL (II)	6 795	277	6 519	6 383	7 993
Charges à répartir sur plusieurs exercices			0		
Primes de remboursement des obligations			0		
Ecart de conversion actif			0		
TOTAL ACTIF	15 066	4 159	10 907	10 675	11 361

- BILAN PASSIF

PASSIF En Keuros	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 904.000 Euros) (7)	760	904	992
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 609	4389	6 466
Ecart de réévaluation	0		
Réserve légale	28	0	66
Réserves statutaires ou contractuelles	0		
Réserves réglementées	0	0	3
Autres réserves	0	0	603
Report à nouveau	534	0	-1 794
RESULTAT EXERCICE	1 029	562	473
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	3 959	5 855	6 809
<hr/>			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
<hr/>			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques (8)	23	27	35
Provisions pour charges	191	55	32
TOTAL (III)	214	82	67
<hr/>			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires (9)	3	3	3
Emprunts et dettes financières diverses	2 000		
. Divers (9)	35	23	22
. Associés, comptes courants de filiales (9)			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (10)	3 117	2988	2 657
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel (10)	303	252	384
. Organismes sociaux (10)	385	423	382
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires (10)	280	288	478
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés (10)	147	136	145
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (10)	125	272	97
Produits constatés d'avance (10)	339	353	316
TOTAL (IV)	6 734	4 738	4 484
<hr/>			
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	10 907	10 675	11 361

- COMPTE DE RESULTAT

En Keuros	31.12.2013			31.12.2012			31.12.2011		
	France	Export.	Total	Total	Variation	%	Total	Variation	%
Ventes de Marchandises	377	2	380	444	-64	-14,5	348	32	9,1
Production vendue services	19 896	808	20 703	21 390	-687	-3,2	21 659	-956	-4,4
Chiffre d'affaires Nets (11)	20 273	810	21 083	21 834	-751	-3,4	22 007	-924	-4,2
Production immobilisée (11)			527	485	42	8,7	499	28	5,6
Subventions d'exploitation reçues			1	4	-3	-86,1	1	0	-44,2
Reprise sur amort., provisions, transfert de charges (11)			375	598	-223	-37,2	327	48	14,8
Autres produits			18	5	13	251,1	3	15	485,1
Total des produits d'exploitation			22 004	22 926	-922	-4	22 837	-833	-3,6
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			651	497	154	31	439	212	48,3
Variation de stock de marchandises			-24	69	-93	-135,4	5	-29	-588,2
Achats de matières premières et autres appr.			8 436	9 245	-809	-8,8	9 770	-1 334	-13,7
Variation de stock matières premières et autres appr.									
Autres achats et charges externes (12)			5 334	5 670	-336	-5,9	5 400	-66	-1,2
Impôts, taxes et versements assimilés			381	342	39	11,3	367	14	3,7
Salaires et traitements (13)			3 077	3 048	29	1	2 840	237	8,4
Charges sociales (13)			1 471	1 532	-61	-4	1 409	62	4,4
Dotations aux amortissements sur immobilisations			806	826	-20	-2,4	1 140	-334	-29,3
Dotations aux provisions sur immobilisations			123	130	-7			123	
Dotations aux provisions sur actif circulant			271	120	151	125,4	160	111	69,1
Dotations aux provisions pour risques et charges			15	54	-39	-72,2	7	8	114,4
Autres charges			485	690	-205	-29,7	376	109	29
Total des charges d'exploitation			21 025	22 223	-1 198	-5,4	21 913	-888	-4,1
RESULTAT D'EXPLOITATION			979	703	276	39,2	924	55	5,9
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières									
Autres intérêts et produits assimilés			42	57	-15	-25,4	35	7	21,4
Reprises sur provisions et transferts de charges				632	-632				
Différences positives de change			0		0			0	
Produits nets sur cessions VMP			4	6	-2	-25,5	21	-17	-78,7
Total des produits financiers			47	695	-647,579	-93,2	56	-8,579	-15,3
Dotations financières aux amortissements et provisions				624	-624	-100	624	-624	-100
Intérêts et charges assimilés			37	19	18,362			37,362	
Mali de fusion						n/s	17	-17	-100
Différences négatives de change			0	2	-1,976			0,024	
Charges nettes sur cessions VMP			4	18	-14,203	-78,9	3	0,797	26,6
Total des charges financières			41	663	-621,817	-93,8	644	-602,817	-93,6
FINANCIER (14)			6	32	-25,762	-80,5	-588	594,238	-101,1
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			985	735	250,075	34	336	649,075	193,2
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			70		70,204			70,204	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			11	141	-129,799	-92,1	12	-0,799	-6,7
Reprises sur provisions et transferts de charges			4		3,8			3,8	
Total des produits exceptionnels (15)			85	141	-55,795	-39,6	12	73,205	610
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			31	135	-103,704			31,296	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			6	241	-235,044	-97,5	32	-26,044	-81,4
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions				4	-4				
Total des charges exceptionnelles (16)			37	380	-342,748	-90,2	32	5,252	16,4
RESULTAT EXCEPTIONNEL			48	-239	286,953	-120,1	-20	67,953	-339,8
Participation des salariés									
Impôts sur les bénéfices			4	-66	70,443	-106,7	-157	161,443	-102,8
Total des Produits			22 136	23 762	-1 626	-6,8	22 905	-769	-3,4
Total des charges			21 108	23 200	-2 092	-9	22 432	-1 324	-5,9
RESULTAT NET			1 029	562	467	83	473	556	117,5
Dont Crédit-bail mobilier			-	-	-		-	-	
Dont Crédit-bail immobilier			-	-	-		-	-	

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En K€	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net	1 029	562	473
Dotations amortissements et provisions sur immobilisations	929	1 450	1764
Reprises provisions dépréciation immobilisations	0	-632	
Dotations aux amort. & prov. De l'actif circulant	271	120	-132
Reprise Provision & Amortissement de l'actif circulant	-345	-389	
Plus ou moins Value nette des immobilisations cédées	21	-92	20
Dotation/Reprise provision risques et charges	132	54	7
Variation de stock	-24	-69	5
Capacité d'autofinancement	2 012	1 004	2 137
Transfert de charges au compte de charges à répartir			
Variation du Besoin en Fonds de roulement lié à l'activité	618	29	-262
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 630	1 033	1 875
Opérations de fusion	0	-452	
Prix de cession des immobilisations cédées			
Acquisitions d'immobilisations	-1 047	-967	-809
Réductions d'immobilisations financières	0	69	-609
Subvention d'investissement			
Variation des autres flux liés aux opérations d'investissement			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-1 047	-1 350	-1 418
Mouvement lié à des opérations sur le capital	-2 924	-1 515	1099
Augmentation des dettes financières	2 000		
Avance Conditionnée			-2
Réduction des dettes financières		29	
Variation des comptes courants		-130	-640
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-924	-1 616	457
Variation de la trésorerie	659	-1 933	914
Trésorerie à l'ouverture	3 161	5 093	4 179
Trésorerie à la clôture	3 820	3 161	5 093

2. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1. PRÉAMBULE, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1.1. Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2013 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2012 avait une durée de 12 mois également.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 10 907 186 €
Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 028 584 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

2.1.2. Règles et méthodes comptables

Les comptes au 31 décembre 2013 sont établis en conformité avec les dispositions du code de commerce (art. L-123-12 à L 123-28) et les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- 2.1.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles (hors frais de recherche et développement et clientèle)

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées suivantes :

<i>Nature des biens immobilisés</i>	<i>Durée</i>
Concessions, brevets, licences, logiciels	1 à 15 ans
Matériel et outillage	1 à 5 ans
Installations agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau, informatique et Callbox	2 à 5 ans
Mobilier	5 ans

Lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée.

Conformément aux règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, la société a procédé à une analyse des immobilisations par composants.

En raison de la nature des immobilisations corporelles détenues, aucune n'a été jugée décomposable.

2.1.2.2. Clientèle

La clientèle n'est pas amortie mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel considérant que la durée d'utilité de la clientèle est indéterminée.

Les critères utilisés pour réaliser le test de dépréciation sont ceux utilisés lors de l'acquisition (multiple de la marge brute, multiple du chiffre d'affaires annuel,...) ou transactions similaires, lorsque disponibles.

Une provision est comptabilisée quand la valeur de réalisation issue du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable.

2.1.2.3. Frais de recherche et développement

Les coûts de développement sont immobilisés lorsque le projet répond à l'ensemble des critères d'activation suivants :

- le projet a de sérieuses chances de réussite,
- l'entreprise démontre son intention et sa capacité financière et technique d'achever le projet pour l'utiliser ou le vendre,
- les dépenses attribuables au projet au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable,
- le projet générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à l'entreprise.

Les dépenses de recherche sont préalablement comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ; les dépenses encourues après l'achèvement du projet sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent de générer des avantages économiques futurs supplémentaires.

Les développements activés dans les comptes sociaux sont amortis sur une durée de 3 ans.

2.1.2.4. Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une provision quand leur valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur valeur d'achat y compris les frais accessoires d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une part de la quote-part de détention dans les capitaux propres sociaux ajustés le cas échéant des plus-ou moins-values estimées et d'autre part des perspectives de rentabilité. Les engagements complémentaires de KEYYO envers sa filiale font l'objet, en plus de la dépréciation des titres de participation, de provisions pour dépréciation des créances envers la filiale ou de provisions pour risques et charges.

Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle (« actions propres ») représentent les titres de la société détenus par elle-même.

Conformément aux dispositions de l'avis n°98-D du 17 décembre 1998 du comité d'urgence, confirmées par l'avis n°2002-D du 18 décembre 2002, lorsque tout ou partie des titres n'est pas dès l'origine affectée explicitement à l'attribution aux salariés ou destinée à régulariser les cours, ces titres sont inscrits en immobilisations financières.

2.1.2.5. Stocks

Ils sont évalués au coût de revient. Quand leur valeur vénale est inférieure au coût de revient, une provision est constituée.

2.1.2.6. Créances clients

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Les risques de non recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées au cas par cas, notamment sur la base de critères liés à l'ancienneté.

2.1.2.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au cours de clôture. Si les valeurs de clôture sont inférieures à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constatée.

2.1.2.8. Provision pour indemnité de départ à la retraite

A la date de leur départ en retraite, les salariés de la société bénéficient d'une indemnité de départ en retraite déterminée selon la convention collective en fonction notamment de l'ancienneté acquise dans la société et du salaire à la date du départ. Ces indemnités de départ en retraite font l'objet de la constitution d'une provision calculée selon la méthode actuarielle dite « des unités projetées », qui consiste à probabiliser et actualiser les droits attribués à chaque salarié.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés évalués sur la base d'hypothèses d'évaluation des salaires, d'âge et de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la bases des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraite sont les suivants :

- taux d'actualisation : 3.17%
- taux de revalorisation des salaires : 2.5 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de mortalité : TH00-02 et TF00-002
- Taux de turnover moyen : 21.35%

Les écarts actuariels sont constatés durant l'exercice de leur survenance.

2.1.2.9. Participation aux résultats de l'entreprise

En date du 14 décembre 2011, les responsables et les membres du personnel se sont réunis pour voter la mise en place de l'accord de participation, en application de l'article L. 3322-2 du Code du Travail visant les entreprises employant habituellement au moins 50 salariés.

Les membres du personnel ont décidé à la majorité des deux tiers l'adoption de l'accord de participation.

Du fait des déficits antérieurs imputables des cinq dernières années, il n'y a pas de dotation à la réserve spéciale de Participation au 31 décembre 2013.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Après accord de son conseil d'administration la société Keyyo a procédé à une offre publique de rachat d'actions en vue de réduire son capital le 10 juin 2013.

Cette offre portait sur 450 000 titres au prix unitaire de 6.50€. L'ensemble du plan a été pourvu et le capital réduit en conséquence. Au terme de cette opération le capital de la société Keyyo se compose de 2.375.000 Titres à 0.32€ par action soit 760.000€.

- Dans le cadre des deux plans d'attribution d'actions mis en place par les conseils d'administration des 11 février 2009 et 27 mai 2009, d'un montant total de 132.000 actions, il a été attribué définitivement 14 833 actions au profit de salariés sur l'exercice 2013.

2.2. NOTE SUR LE BILAN ACTIF

2.2.1. Immobilisations

2.2.1.1. Immobilisations brutes

Actif immobilisé (K€)	31-déc-12	Acquisitions	Cession ou Rebut	31-déc-13
Recherche & Développement (a)	2 104	384	188	2 300
Concessions, brevets, licences	793	5	335	463
Fonds commercial, Clientèle (b)	925	100	-	1 025
Total immobilisations incorporelles (renvoi (1))	3 822	489	522	3 788
Agencements, constructions sol autrui	-	-	-	-
Matériel et outillage	1 326	73	142	1 257
Installations, agencements divers	1 082	71	498	656
Matériel de transport	6	-	0	6
Matériel de bureau, informatique et Callbox	814	157	544	427
Mobilier	57	1	9	49
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total Immobilisations corporelles (renvoi (2))	3 285	302	1 192	2 395
Titres de participation (c)	965	10	245	729
Créances rattachées à des participations	130	256	10	376
Autres titres immobilisés (d)	1 580	-	1 580	-
Prêts	-	-	-	-
Dépôts – garanties diverses	165	0	7	158
Actions propres ou Parts propres	833	-	8	825
Total Immobilisations financières (renvoi (3))	3 672	266	1 850	2 088
TOTAL	10 779	1 057	3 565	8 271

(a) Frais de recherche et développement

Depuis 2004, KEYYO immobilise les frais de recherche et développement engagés pour les projets de développement mis en œuvre.

En 2013, les frais de recherche et développement ont été activés pour un montant total de 384 K€.

(b) Fonds commercial et clientèle

Le fonds commercial acquis en 2013 correspond à une réintégration de fonds de commerce à Clichy pour 100 K€. Ce fonds préalablement cédé en 2012 a été réintégré suite à l'insolvabilité de l'acquéreur et de l'application des clauses de réserves de propriété. Au regard de la valeur de marché de ce fonds aujourd'hui une provision de 50K€ a été constituée sur cet actif.

En 2010, suite à la transmission de patrimoine de la société BLADIPHONE à la société KEYYO, il a été déterminé un mali technique d'un montant de 397 K€. Ce mali technique a été affecté en clientèle.

La valorisation de cette clientèle a été déterminée par un multiple de la marge brute de cette activité. Une dépréciation de 324 K€ était comptabilisée fin 2012.

A la clôture des comptes 2013, une dépréciation complémentaire de 73 K€ a été constatée. Le montant total de la dépréciation s'élève à 397 K€ au 31 décembre 2013. Cet actif est donc déprécié à 100%.

Au 1^{er} janvier 2012 la société KEYYO MOBILE a fait l'objet d'une fusion absorption par KEYYO. A ce titre, il a été activé une clientèle pour un montant de 528 K€. Une provision pour dépréciation de 56 K€ a été enregistrée en 2012. Le volume d'activité étant resté stable en 2013 la provision n'a pas été modifiée durant l'exercice.

(c) Titres de participation

Au 31 décembre 2013, les titres de participation comprennent les titres de capital détenus suivants :

- Titres de la société Keyyo Proximité A-TRIBU TELECOM acquise à 100% en 2011, devenue KEYYO PROXIMITÉ, pour 729 K€.

Un complément de prix de 10K€ a été versé en 2013 sur ces titres suite à une levée de réserve de valorisation d'un actif de Keyyo Proximité.

Suite à l'obtention d'un certificat d'irrecouvrabilité de la part du mandataire judiciaire en charge de la liquidation de la société NORMACTION, KEYYO a passé en perte les titres financiers afférents. Ces titres étaient provisionnés à 100% depuis la mise en liquidation de la structure.

(d) Obligations convertibles en actions

KEYYO a souscrit en 2009 à une émission obligataire convertible d'un montant de 1,5 M€, lui permettant de détenir, en cas de conversion, 20% du capital de la société NORMACTION. D'une durée de cinq ans au taux de 8% remboursable avec une prime de non-conversion de 1 euro.

Suite à l'obtention d'un certificat d'irrecouvrabilité de la part du mandataire judiciaire en charge de la liquidation de la société NORMACTION, KEYYO a passé en perte sa créance en obligations convertibles, jusqu'ici provisionnée à 100%.

2.2.1.2. Amortissements et provisions d'actif (K euros)

Amortissements et provisions (K€)	31-déc-12	Augmentation	Diminution	31-déc-13
Recherche & Développement	1 411	336	188	1 560
Concessions brevets licences	544	102	335	311
Fonds commercial, clientèle	381	123	0	503
1) Total Immobilisations incorporelles (renvoi (1))	2 336	561	522	2 374
Matériel et outillage	859	155	142	873
Installations agencements divers	771	61	492	340
Matériel de transport	3	3	0	6
Matériel de bureau, informatique et Callbox	651	145	544	252
Mobilier	41	5	9	37
2) Total Immobilisations corporelles (renvoi (2))	2 326	368	1 186	1 508
Autres participations	245	0	245	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	1 580	0	1 580	0
Prêts	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
3) Total Immobilisations financières (renvoi (3))	1 825	0	1 825	0
TOTAL	6 487	929	3 534	3 882

L'évolution de nos systèmes d'information a engendré la mise au rebut de certains développements antérieurs amortis à 100%. La revue annuelle de nos immobilisations corporelles a entraîné la mise au rebut de 1 192K€ d'équipements dont la valeur nette résiduelle était de 6K€.

Les 123K€ de dépréciation de fonds commerciaux correspondent à dépréciation de clientèle Bladiphone pour 73K€ et à 50K€ de provision pour dépréciation du fonds commercial de Clichy réintégré en 2013.

L'ensemble des immobilisations financières relatives à la société Normaction ainsi que les provisions afférentes ont été soldées au 31/12/2013 suite à la réception du certificat d'irrecouvrabilité du liquidateur.

2.2.1.3. Détail des immobilisations et amortissements/dépréciations en fin de période (renvoi (1) à (3))

Nature des biens immobilisés (K€)	Montant	Prov. / Amor.	Valeur nette	Durée
Recherche & Développement	2 300	1 560	740	3 ans
Concessions, brevets, licences	463	311	152	1 à 15 ans
Fonds commercial, clientèle	1 025	503	522	Néant
Matériel et outillage	1 257	873	384	1 à 5 ans
Installations, agencements divers	656	340	316	5 à 10 ans
Matériel de transport	6	6	0	4 ans
Matériel de bureau, informatique et Callbox	427	252	175	2 à 5 ans
Mobilier	49	37	12	5 ans
Avances et acomptes sur immobilisation	0	0	0	Néant
Autres immobilisations financières	2 088	0	2 088	Néant
TOTAL	8 271	3 882	4 388	

2.2.2. Stocks (renvoi (4))

Les stocks sont constitués de matériels destinés aux installations de voix sur IP et de matériels KEYYO. Ils représentent une valeur brute de 151K€, une provision spécifique de 3K€ a été constituée sur le matériel le plus ancien.

2.2.3. Etat des créances (renvoi (5))

Actif circulant et charges constatées d'avance (K€)	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Avances et acomptes versés sur commandes	84	84	-
Clients	1 460	1 460	-
Fournisseurs débiteurs - Avoirs à recevoir	301	301	-
Personnel	4	4	-
Organismes sociaux	26	26	-
CIR / CII / CICE	347	347	-
Taxe sur la valeur ajoutée	268	268	-
Autres	0	0	-
Charges constatées d'avance	330	330	-
TOTAL	2 821	2 821	-

Un crédit d'impôt recherche a été constitué chaque année depuis 2006.

Le solde de 347K€ comprend :

→ 90K€ au titre de 2011 et 62K€ au titre de 2012.

L'administration réfutant l'éligibilité de certains projets présentés, ces deux montants font l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif et une provision pour risque a été constituée pour 152K€.

- Au titre de 2013, 80K€ ont été activés au titre du Crédit Impôt Innovation et 67K€ au titre du Crédit Impôt Recherche.
- Le CICE a fait l'objet d'une comptabilisation au crédit du compte # 648700 et a donc donné lieu à une diminution des charges de personnel. Au 31 décembre 2013, le CICE constitue donc un produit non imposable positionné à 48 K€. Il n'a fait l'objet d'aucun préfinancement.

2.2.4. Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir (K€)	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Clients et comptes rattachés	535	727	671
Autres créances	301	315	56
Etat produit à recevoir	-	-	-
TOTAL	836	1 042	727

2.2.5. Valeurs mobilières de placement

Valeurs mobilières de placement (K€)	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Actions propres / Contrat liquidité	44	39	102
Actions propres Réservées aux salariés	22	67	244
Sicavs	2 554	2 569	4 260
TOTAL	2 620	2 675	4 606

Au 31 décembre 2013, la société KEYYO détient un total de 155.288 titres d'autocontrôle pour une valeur comptable de 847K€, dont 149 955 titres comptabilisés en immobilisations financières pour une valeur comptable de 825 k€.

L'évaluation au 31 décembre 2013 des actions propres remises aux salariés s'élève à 34 505 €, les actions propres liées au contrat de liquidité s'élèvent à 46 480 €.

Dans le cadre des deux plans d'attribution d'actions mis en place par les conseils d'administration des 11 février 2009 et 27 mai 2009, d'un total de 132.000 actions, il a été attribué définitivement 14 833 actions au profit de salariés sur l'exercice 2013.

2.2.6. Charges constatées d'avance (renvoi (6))

Charges constatées d'avance (K€)	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Loyer et charges locatives	65	70	70
Locations mobilières et crédit bail	3	3	3
Assurances	8	12	45
Frais réseaux	17	32	26
Maintenance	31	50	23
Avance sur commissions	152	223	153
Autres	55	37	22
TOTAL	330	427	342

2.2.7. Provision

Provisions pour dépréciation (K€)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations Financières	1 825		1 825	-
Clients	350	268	344	274
Stock	-	3		3
Autres	-			-
Valeur mobilière de Placement	-			-
TOTAL	2 175	271	2 169	277

L'ensemble des immobilisations financières relatives à la société Normaction ainsi que les provisions afférentes ont été soldées au 31/12/2013 suite à la réception du certificat d'irrecouvrabilité du liquidateur.

La mise en place de nouvelles procédures de recouvrement a permis d'améliorer la gestion du poste client.

NOTE SUR LE BILAN PASSIF

2.2.8. Capital social (renvoi (7))

31-déc-12	904	4 389	0	0	562	5 855
Affectation résultat 2012			28	534	-562	0
Diminution de Capital	-144	-2 780				-2 924
Résultat de l'exercice 2013					1 029	1 029
31-déc-13	760	1 609	28	534	1 029	3 959

Le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à 760.000 €. Il est composé de 2.375.000 actions de 0,32 € de nominal.

2.2.9. Provisions pour risques et charges (renvoi (8))

Nature des provisions (K€)	A l'ouverture	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	A la clôture
Provision pour IDR	9	15			24
Provision pour litiges prud'homaux	15				15
Provision pour litiges commerciaux	10		2		8
Provisions Amendes et Pénalités	2		2		-
Provisions Litige CIR	-	152			152
Provisions AAG Attribuées	46	22	53		15
TOTAL	82	189	57	-	214

La provision pour IDR correspond à l'indemnité de départ en retraite des salariés. Elle a augmenté de 15 K€ sur l'exercice.

Une reprise de provision de 2K€ pour litige commercial a été utilisée. La reprise de provision de 2 K€ pour litiges commerciaux provient d'un ancien litige (Providence, 2008).

L'administration a remis en cause une partie de nos demandes de remboursement de CIR sur les exercices 2011 et 2012. Le dossier fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, les sommes concernées ont été provisionnées à 100%, soit 152 K€.

L'augmentation de la provision AAG attribuée de 22 K€ correspond à l'étalement de la charge, corrélativement aux actions gratuites attribuées sur l'exercice. La reprise de 55K€ correspondant à la valeur des titres définitivement acquis par les salariés.

2.2.10. État des dettes (renvoi (9) et (10))

Dettes financières (K€)	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt	2 000	-	2 000	-
Compte bancaire	-	-	-	-
Cautions reçues	35	-	35	-
Concours bancaires	3	3	-	-
Compte d'associés	-	-	-	-
TOTAL	2 038	3	2 035	-

Dettes courantes (K€)	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes Fournisseurs	3 117	3 117	-	-
Dettes sociales	688	688	-	-
Dettes fiscales	427	427	-	-
Autres dettes	125	125	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	339	339	-	-
TOTAL	4 696	4 696	-	-

2.2.11. Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer (K€)	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Emprunts & dettes établissements de crédit	3	3	3
Fournisseurs	1 430	1 542	1 448
Dettes fiscales & sociales	604	526	677
Autres dettes	-	-	-
TOTAL	2 037	2 071	2 128

2.2.12. Produits constatés d'avance (renvoi (10))

Produits constatés d'avance (K€)	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Opérateurs	17	15	5
Keyyo Premium	125	126	99
Keyyo Proximité	82	98	116
Keyyo Televente	115	113	96
Autres	-	0	1
TOTAL	339	353	316

Les produits constatés d'avance correspondent à des facturations non consommées à la clôture de l'exercice 2013.

2.3. NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

2.3.1. Ventilation du chiffre d'affaires (renvoi (11))

Le chiffre d'affaires de l'exercice est en recul de 3% se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires (K€)	Montant HT	Montant HT	Montant HT
	2013	2012	2011
OPERATEURS	5 809	5 884	5 261
PREMIUM	5 038	4 650	4 194
PROXIMITE	5 780	7 223	8 847
TELEVENUE	4 457	4 076	3 705
TOTAL	21 083	21 834	22 007

Ce sont principalement les activités call shop à l'export qui ont vu leurs volumes diminuer tandis que les opérations entreprises progressent.

2.3.2. Production immobilisée (renvoi (11))

Le poste de production immobilisée se compose de :

- 144 K€ de matériels prêtés ou loués à nos clients,
- 384 K€ de frais de développement immobilisés.

2.3.3. Reprises sur amortissements, aux dépréciations et provisions et transferts de charges (renvoi (11))

Le poste reprises et provisions, transferts de charges se compose principalement de :

- 344 K€ de reprise sur provision clients,
- 31 K€ de transferts de charges et avantages en nature véhicule des salariés.

2.3.4. Autres achats et charges externes (renvoi (12))

Ce poste baisse de 336K€, soit -6 % par rapport à 2012.

- Etudes : -100K€
- Sous-Traitance - 68K€,
- Personnel Prêté à l'entreprise - 95K€
- Autres achats et charges externes - 73 K€

2.3.5. Salaires et charges sociales (renvoi (13))

Ils s'établissent à 4 548 K€. Les effectifs de la société au 31 décembre se décomposent comme suit :

Effectif de la société	2013	2012	2011
Cadres	46	45	40
Non cadres	19	17	20
Apprenti	2	1	0
TOTAL	67	63	60

Keyyo a opté pour la comptabilisation du CICE en diminution des charges patronales, ce dispositif a représenté 48K€ de baisse de charges et a permis de financer de nouveaux postes de recherches.

2.3.6. Résultat financier (renvoi (14))

Pour 2013, le Résultat Financier dégagé est de 6 K€. Les produits financiers sont essentiellement d'intérêts financiers perçus sur compte à terme. Les charges financières quant à elles sont essentiellement composées d'intérêts des emprunts.

2.3.7. Résultat exceptionnel (renvoi (15) et (16))

L'entreprise réalise un Résultat Exceptionnel de 48K€. Ce poste est essentiellement composé de produits liés à des annulations de créances ainsi qu'à un dédit perçu suite à la réintégration d'un fonds de commerce.

2.3.8. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

pour 2013

Niveau de résultat (K€)	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	979	-4	975
Résultat financier	6	0	6
Résultat exceptionnel	48	0	48
TOTAL	1 033	-4	1 029

Le montant d'impôt société correspond au produit des CIR et CII 2013 (147K€) déduit de la provision constituée au titre des montants contestés par l'administration pour 2011 et 2012 (-152K€)

2013	Accroissements et allègements (K€)	Impôts	
		Montant	Taux 33,33%
	Accroissements	-	-
	Provisions réglementées	-	-
	Subvention à réintégrer au résultat	-	-
	Allègements	11 605	3 868
	Provisions non déductibles l'année de dotation	318	106
	Total des déficits exploit. reportables	11 287	3 762
	Total des moins-values à long terme	-	-
	TOTAL	11 605	3 868

2.4. AUTRES INFORMATIONS

2.4.1. Filiales et participations

En octobre 2011, KEYYO a fait l'acquisition de 100 % du capital de la société A-TRIBU TELECOM, opérateur téléphonique spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPE et PME. Cette acquisition renommée KEYYO PROXIMITE en 2012 a permis à KEYYO d'ouvrir sa première agence commerciale en région Est.

En 2013 Keyyo Proximité a ouvert une deuxième agence dans le sud est de la France, à Sophia Antipolis.

2.4.2. Parties liées

A-TRIBU TELECOM a signé, le 16 décembre 2011, avec la société KEYYO une convention de compte courant afin de contribuer au financement des besoins opérationnels de sa filiale. Cette convention ne prévoit aucun intérêt à courir sur les avances versées.

Le 20 décembre 2012 KEYYO PROXIMITE a reconduit sa période d'une année par un avenant et acté son renouvellement par tacite reconduction par nouvelle période de douze mois.

Le montant versé par KEYYO au titre de l'exercice 2012 s'élève à 246 K€.

2.4.3. Rémunération des dirigeants

Le conseil d'administration en date du 12 avril 2012 a décidé de renouveler le mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe HOUDOUIN, pour une nouvelle durée de trois ans qui expirera à l'issue du Conseil d'Administration réuni pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015.

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité, le 2 décembre 2009, de verser à Monsieur Philippe HOUDOUIN à compter du 1er janvier 2010 une rémunération de 2 K€ euros bruts mensuels en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Philippe Houdouin a perçu au cours de l'année 2012 une rémunération brute de 24 K€.

Il est par ailleurs indiqué que KEYYO a signé le 22 décembre 2009 une convention de prestations de services avec la société MAGELIO CAPITAL, société actionnaire à hauteur de plus de 10% du capital de KEYYO, dont Monsieur Philippe HOUDOUIN est actionnaire et directeur général, dont l'objet est le conseil en matière de stratégie, management et financements dans le domaine des télécommunications. En contrepartie de ces prestations, MAGELIO CAPITAL perçoit à compter du 1er janvier 2010 un honoraire mensuel et forfaitaire de 19,5 K€ hors taxes. Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée, résiliable avec un préavis de douze mois en cas de dénonciation de la convention. Cette convention a été préalablement autorisée par le conseil d'administration conformément à l'article L 225-38 du Code de commerce car Monsieur Philippe HOUDOUIN est directeur général de MAGELIO CAPITAL.

La société MAGELIO a perçu au cours de l'année 2013 des honoraires de 234 K€.

L'assemblée générale mixte du 31 mai 2013 a décidé d'allouer 30 K€ de jetons de présence aux administrateurs. Le Conseil d'Administration du 25 février 2014 a décidé de fixer un jeton variable en fonction de la présence effective au Conseil d'Administration et d'allouer les jetons de présence selon cette répartition.

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

2.4.4. Informations relatives au crédit bail

Tous les contrats relatifs au crédit bail se sont terminés sur l'exercice 2009. Aucun nouveau contrat n'a été conclu depuis.

2.4.5. Engagements hors bilan

Engagements hors bilan reçus

- Ligne de crédit ouverte le 30 septembre 2012 auprès du CDN de 2.000.000 € sur 72 mois,
- Ligne de crédit ouverte le 30 septembre 2012 auprès du LCL de 2.000.000 € sur 72 mois.

Au 31 décembre 2013, 1 000 000 € ont été tiré sur chacune de ces 2 lignes de crédit et figurent dans la ligne « emprunt et dette financière » du passif.

Les deux lignes de crédit contractées font l'objet de covenants d'endettement net à maintenir. Le groupe Keyyo présente une situation de trésorerie nette d'emprunt positive, et respecte de fait ces ratios.

Engagements hors bilan donnés

Le volume d'heures de formation (DIF) cumulé au 31 décembre 2013 est de 3 823 heures valorisées à 97 651 €. Durant l'exercice 2013, un collaborateur non cadre a utilisé au total 28 heures de formation dans le cadre du DIF.

2.4.6. Tableau des filiales et participation au 31 décembre 2013(en €)

Sociétés	Nombre de titres détenus	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et Avances consentis par Sté (brut) (**)	Montant des cautions fournies par la société	Chiffre d'affaires de l'exercice clos	Résultat de l'exercice clos	Dividendes enregistrés au cours du dernier exercice
					Brute	Nette					
KEYYO PROXIMITE											
	1 500	15 000	-396 473	100,00%	729 400	719 400	376 000	-	919 227	-183 145	-
31 Rue LERROUX 55500 Ligny-en-Barrois											
TOTAL	1 500	15 000	-396 473		729 400	719 400	376 000	-	919 227	-183 145	-

(*) y compris le résultat de l'exercice.

(**) Y compris les comptes courants d'associés.

2.4.7. Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé

Suite à la liquidation de sa principale plateforme de centre d'appel en France, la société Call Expert. Keyyo a décidé d'internaliser les salariés qui exécutaient son contrat en déployant une nouvelle agence Commerciale à Abbeville. Les 25 salariés repris sont principalement en charges de la télévente, du backoffice et du support technique client. L'opération ne devrait pas modifier la structure des coûts de Keyyo mais des gains de productivité sont attendus suite à cette intégration. La reprise des salariés s'est faite le 19 mars 2014.

KEYYO

Société anonyme au capital de 760.000,00 euros
Siège social : Clichy (92110), 92-98, boulevard Victor Hugo
390.081.156 R.C.S NANTERRE

Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous présentons ci-après, le rapport de gestion de votre Conseil d'administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013 et clos le 31 décembre 2013.

1 - Présentation et règles d'établissement des comptes annuels :

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis d'après les normes IFRS.

Les états présentés ne comportent pas, au niveau des méthodes d'évaluation et de présentation des comptes, de modifications par rapport à l'exercice précédent.

2 - Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé :

2.1. KEYYO

La société anonyme KEYYO est la société mère du groupe KEYYO.

Les actions de KEYYO sont admises aux négociations sur NYSE Alternext à Paris. Les négociations se déroulent en continu sous le code ISIN FR0000185621, sous le code mnémonique ALKEY.

En octobre 2011, KEYYO a fait l'acquisition de 100 % du capital de la société A-Tribu Telecom, opérateur télécom spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPE et PME, basé près de Bar-le-Duc (Meuse). Depuis juin 2012, la dénomination sociale de cette société est KEYYO PROXIMITE.

Le chiffre d'affaires de notre société a poursuivi son repli en passant de 22.007 K€ en 2011, à 21.834 K€ en 2012 et 21.083 K€ pour 2013. Il ressort donc en baisse de 3.4%.

Le taux de marge brute est passé de 57.3 % à 59,6 % soit une augmentation de 2.3 points.

La marge brute représente le chiffre d'affaires de la société diminué du coût d'achat des minutes consommées, des achats de matériels revendus et des frais de liaisons louées.

Ces chiffres reflètent la continuité des efforts entrepris par la société pour développer son chiffre d'affaires entreprise dans un contexte économique très difficile, particulièrement dans le secteur des télécoms. Durant l'exercice 2013, la société a continué à améliorer ses processus commerciaux et a poursuivi le développement de

nouveaux partenariats. Ces améliorations se traduisent régulièrement dans les chiffres d'acquisitions clients qui augmentent nettement depuis le quatrième trimestre 2013.

Le montant total des charges d'exploitation s'élève à 21.025 K€ contre 22.223 K€ sur l'exercice précédent, soit une variation de - 5,4 %.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 5.334 K€ contre 5.670 K€ sur l'exercice précédent, soit une variation de -5.9%.

Ce poste baisse de 336 K€. Les principales variations sont les suivantes :

- Baisse des sous-traitants pour 68 K€,
Cette baisse est principalement due à la diminution du recours aux sous-traitants informatiques, qui revient au niveau de 2011.
- Baisse des frais de personnel extérieur de 95 K€,
Ceci s'explique principalement par l'intégration à notre effectif d'une ressource externalisée auparavant (-83K€)
- Diminution des frais de banque et assurance pour 90K€ :
Les différents contrats ont fait l'objet d'une revue complète permettant d'adapter le niveau des garanties et de renégocier l'ensemble pour un coût moindre.
- Diminution des dépenses administratives de 58K€ :
Certains coûts téléphoniques étaient mal affectés et ont été réinjectés correctement au niveau de la marge. (-40K€) Les dépenses de fournitures ont également diminué sensiblement durant l'exercice.

Les impôts et taxes s'élèvent à 381 K€ contre 342 K€ sur l'exercice précédent.

Les charges de personnel s'élèvent à 4.548 K€ contre 4.580 K€ sur l'exercice précédent, soit une baisse de 0.7%. L'effectif à fin d'exercice est de +4 collaborateurs : 67 par rapport à 63 à la fin de l'exercice précédent. Keyyo a opté pour une comptabilisation du CICE en diminution des charges patronales. Cette aide représente un montant de 48K€ en 2013.

Les dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations s'élèvent à 929 K€ contre 956 K€ sur l'exercice précédent, soit une diminution de 2.8%.

Les dotations aux provisions sur actif circulant s'élèvent à 271K€ contre 120K€ en 2012. Cette hausse de 125% est principalement liée à la hausse importante des dotations de provision client à 268K€. Cette hausse de dotation est compensée en 2013 par une reprise de 344K€. La provision client diminue donc de 66K€ et passe de 350K€ à 274K€.

Les autres charges s'élèvent à 485 K€ contre 690 K€ l'exercice précédent, soit une baisse de 205 K€. La principale raison est la baisse des pertes clients de 200K€ par rapport à l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat d'exploitation s'établit à 979 K€ contre 703 K€, soit une augmentation de 39%

Le résultat financier fait apparaître un bénéfice de 6 K€ contre 32 K€ l'année précédente. Cette baisse de résultat provient principalement des charges d'intérêts supplémentaires engendrées par les lignes de crédits ouvertes pour 2.000 K€

Après un résultat exceptionnel positif de 48 K€ et une charge d'impôt sur les sociétés de 4 K€, le résultat net de l'exercice 2013 s'élève à un bénéfice de 1.029 K€ contre de 562 K€ pour l'exercice précédent.

Le total du bilan s'élève à 10.907 K€ contre 10.675 K€ sur l'exercice précédent.

La société dispose d'une trésorerie brute de 3.824 K€ au 31 décembre 2013, et de 1821K€ nette d'emprunts et concours bancaires qui représentent 2003K€.

2.2. Groupe KEYYO selon les normes IFRS

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève au 31 décembre 2013 à 21.429 K€ contre 22.224 K€ au 31 décembre 2012, soit une baisse de 3.6 %.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 20.621 K€ pour l'exercice écoulé. Par conséquent le résultat opérationnel du groupe s'élève à 808 K€ contre 422 K€.

Le résultat opérationnel récurrent 2013 s'élève à 1.035 K€ contre 860 K€ l'année précédente.

Le résultat financier s'élève quant à lui à 16 K€ contre 40 K€ l'année précédente.

En conséquence, et après prise en compte du produit d'impôt sur les résultats de 70 K€, le résultat net du groupe s'élève à un bénéfice de 894 K€ contre bénéfice de 604 K€ l'année précédente.

Le total de bilan consolidé au 31 décembre 2013 s'élève à 9.913 K€ contre 9.905 K€ l'année précédente.

3 - Filiales et participations :

• KEYYO PROXIMITE

Dans le cadre du développement de son parc client et de ses canaux de distribution, KEYYO a fait l'acquisition au 26 octobre 2011 de la société A-TRIBU TELECOM (re-dénommée KEYYO PROXIMITE en juin 2012), opérateur télécom spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPE et PME, basé dans la Meuse.

Cette société a été consolidée dans les comptes du groupe KEYYO par intégration globale.

L'exercice clos de KEYYO PROXIMITE au 31 décembre 2013 fait apparaître les éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires annuel s'élève au 31 décembre 2013 à 919 K€ contre 758 K€ pour l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 1143 K€ contre 901 K€ pour l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation s'élève à (189) K€ contre (140) K€ pour l'exercice précédent ;
- Le résultat net est une perte de (183) K€ contre (191) K€ pour l'exercice précédent.

Ces résultats négatifs s'expliquent par les investissements réalisés pour financer la croissance de la structure, ces dépenses étant faites, les perspectives financières sont désormais positives.

4 - Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir :

4.1. Pour KEYYO :

Durant ces cinq dernières années KEYYO s'est appliquée à développer ses activités auprès des entreprises.

Sur un marché des télécoms en France en pleine déflation, KEYYO poursuit, conformément à sa stratégie de développement, sa croissance dans les télécoms d'entreprise, tandis que celle des Call shops doit faire face à un marché en déclin. Le chiffre d'affaires de l'activité cœur de métier du Groupe représente désormais 71 % du chiffre d'affaires annuel global contre 64% en 2012. Nous prévoyons un prolongement de cette tendance haussière en 2014.

Les objectifs du Groupe KEYYO sont :

- de préserver, développer et étendre le contenu technologique de l'entreprise en préservant son indépendance technologique ;
- de déployer un catalogue de services de téléphonie hébergée unique en France ;
- de répondre à plusieurs marchés avec des offres adaptées.

En 2014, l'activité du Groupe KEYYO va poursuivre sa croissance soutenue dans le secteur des télécoms d'entreprise grâce au déploiement d'offres innovantes et à forte valeur ajoutée pour ses clients.

4.2 Pour KEYYO PROXIMITE :

KEYYO PROXIMITE a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 919 K€ et a achevé sa migration technique sur la plateforme télécom de KEYYO. L'équipe est désormais concentrée sur le déploiement commercial et le développement du chiffre d'affaire devrait permettre d'atteindre le seuil de rentabilité avant la fin d'année.

KEYYO continuera de soutenir sa filiale dans son développement.

5 - Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé :

Suite à la liquidation de sa principale plateforme de centre d'appel en France, la société Call Expert. Keyyo a décidé d'internaliser les salariés qui exécutaient son contrat en déployant une nouvelle agence Commerciale à Abbeville. Les 25 salariés repris sont principalement en charges de la télévente, du backoffice et du support technique client. L'opération ne devrait pas modifier la structure des coûts de Keyyo mais des gains de productivité sont attendus suite à cette intégration. La reprise des salariés s'est faite le 19 mars 2014.

6 - Changement significatif de la situation financière ou commerciale :

Depuis la fin de l'exercice 2013, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société n'est survenu.

7 - Principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté :

- Facteurs de risques liés à KEYYO

- *Risques liés à une insuffisance d'autofinancement pour satisfaire la politique de croissance*

Les infrastructures techniques et les équipements de télécommunication actuels sont appelés à évoluer. La migration vers la Voix sur IP que KEYYO a entrepris parmi les premiers est achevée. Toutefois la croissance de ses activités nécessitera de nouveaux investissements dans le futur qui devront être financés.

Par ailleurs, le développement commercial de la société a été le fruit de partenariats avec des sociétés de distribution, d'accords avec des apporteurs d'affaires ou de ventes à des grossistes. Ce mode indirect réclamait des investissements faibles ou nuls qui étaient autofinancés. Désormais, la société souhaite commercialiser directement ses services de VoIP ce qui nécessitera des investissements commerciaux conséquents qu'elle devra financer.

De plus, la société, malgré la trésorerie disponible et les lignes de crédit obtenues, ne serait pas en mesure de saisir d'autres opportunités commerciales ou de croissance externe, si elles se présentaient, sans faire appel à des financements extérieurs par essence aléatoires.

- *Risques liés à la maîtrise de la croissance interne*

KEYYO anticipe une croissance dans les années à venir. Toute croissance génère des difficultés inhérentes dans les domaines technique, commercial ou administratif.

Par ailleurs, la société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait mettre en cause les perspectives de développement escomptées. La plupart des salariés est liée par des clauses de non-concurrence.

- *Risques liés à la maîtrise de la trésorerie, risque de liquidité*

Le montant de la trésorerie disponible de la société est significatif ce qui limite le risque d'insolvabilité de la société. La société dispose également aujourd'hui de deux lignes de financement d'un montant total de 4.000 millions d'euros auprès des établissements de crédit.

Au 31 décembre 2013, chacune de ces lignes a fait l'objet d'un tirage d'un million d'euros.

▪ *Risques liés à l'évolution technologique*

KEYYO compte sur sa capacité technologique pour adapter ses offres aux besoins des consommateurs dans un environnement technologique extrêmement mouvant. Compte tenu de sa faible taille, KEYYO doit effectuer des choix technologiques en amont.

Un mauvais choix et/ou une maîtrise technique insuffisante pourraient conduire à des surcoûts importants pour la société.

▪ *Risques liés à l'absence de pérennité des résultats*

L'évolution du résultat net au cours des dernières années est la suivante :

- +1.008 K€ au 31/12/2009 ;
- 598 K€ au 31/12/2010 ;
- + 473 K€ au 31/12/2011 ;
- + 562 K€ au 31/12/2012 ;
- + 1.029 K€ au 31/12/2013

▪ *Historiques de pertes -- rentabilité future incertaine*

La société a retrouvé un résultat net positif de 2007 à 2009, après plusieurs années de pertes. En 2010, le résultat s'est retrouvé déficitaire pour renouer en 2011 avec un bénéfice. Compte tenu de cet historique, de sa taille et du contexte économique du secteur des télécom, la rentabilité future de la société reste fragile.

▪ *Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte*

La société dispose de plusieurs possibilités alternatives d'approvisionnement qui limitent fortement le risque de dépendance lié à la résiliation éventuelle des contrats commerciaux avec ses fournisseurs. En fait le mode de fonctionnement habituel de la société consiste à router chaque appel vers le fournisseur offrant à un instant donné le meilleur rapport qualité / prix ; l'indépendance vis-à-vis d'un fournisseur particulier est donc très forte. Il en est de même des réseaux de vente indirecte dont aucun ne représente une part significative de son chiffre d'affaires.

▪ *Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)*

Les différentes polices d'assurance souscrites par KEYYO ont représenté sur l'exercice 2013 une charge totale de 66 K€.

Elles couvrent les risques suivants:

- Responsabilité civile professionnelle pour 14K€
- Police multirisque bureau pour 19 K€ ;
- Police d'assurance en responsabilité des dirigeants pour 22K€ ;
- Le solde de 10 K€ concerne l'assurance des véhicules.

▪ *Risques commerciaux*

Le risque lié à la défaillance des principaux clients de la société est faible. En effet, notre premier client est l'un des plus importants opérateurs français et le chiffre d'affaires correspondant est en grande partie compensé par des achats de minutes internationales chez ce même opérateur.

La répartition du chiffre d'affaires des principaux clients est la suivante :

Premier client :	16.2 % du CA ;
5 premiers clients :	23.7 % du CA ;
10 premiers clients :	27.5 % du CA.

▪ *Risques de taux de change*

Tous les échanges de la société sont libellés en euros à l'exception de quelques anciens clients répartis dans de nombreux pays qui représentent moins de 1% du chiffre d'affaires de la société. L'activité de la société n'est donc pas sujette au risque de taux de change.

- *Risques liés à l'application de la réglementation sur les 35 heures*

L'application de la réglementation des 35 heures, en vigueur depuis 2001, ne soulève pas de difficultés particulières, ni dans la gestion des ressources humaines, ni dans la maîtrise des charges salariales.

- *Risques juridiques*

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges pouvant en résulter ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

- *Saisonnalité*

Néant.

- *Produits défectueux - risques liés aux actions en responsabilité*

Néant.

- *Nécessité de développer des services d'assistance clientèle et des services professionnels*

Néant.

- Facteurs de risques liés au secteur des télécommunications

- *Risques de concurrence*

KEYYO, très conscient du contexte fortement concurrentiel du marché des télécommunications, a orienté son développement sur des niches nécessitant un fort savoir-faire technique et marketing ; la difficulté à maîtriser ce savoir-faire constitue une barrière à l'entrée de nouveaux concurrents. Toutefois, la société ne s'abrite pas derrière ces barrières et table avant tout sur son dynamisme technique et commercial.

- *Réglementation*

La société exerce un métier réglementé par l'ARCEP dans le cadre des licences dont elle dispose (L34-1 et L33-1) ; son activité est conforme à la réglementation et la société n'a pas connaissance d'évolution réglementaire pouvant avoir un impact négatif sur son activité.

- *Risques industriels et liés à l'environnement*

L'activité industrielle de la société se réduit exclusivement à la commutation de minutes effectuée sur ses équipements de télécommunication situés à Paris (75), à Nanterre (92) et à Saint-Denis (93). La société n'a pas construit de réseau et ne diffuse aucun signal électromagnétique (comme ce peut être le cas pour les sociétés détenant en propre un réseau de téléphonie mobile).

En conséquence et compte tenu de la spécificité de son activité la société estime ne pas être soumise à des risques industriels ou liés à l'environnement.

- Risques liés aux marchés financiers

La société pourrait être amenée à annoncer des acquisitions ou des investissements. Ces acquisitions et investissements pourraient faire l'objet, en tout ou en partie, d'une rémunération en actions. Les acquisitions et investissements futurs, ou la publication par la société d'annonces concernant des acquisitions ou investissements pourraient avoir un effet dilutif sur le capital. Le fait qu'ils soient payés en numéraire ou en actions de la société, pourrait également avoir un effet négatif sur le cours de bourse en fonction de la réaction du marché.

8 - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Solde des fournisseurs au 31/12/13 en K€		En %	Solde des fournisseurs au 31/12/12 en K€		En %
En totalité	1 685	100%	En totalité	1 438	100%
Echus	243	14%	Echus	435	30%
A échéance à 30 J	1 285	76%	A échéance à 30 J	875	61%
A échéance à 60 J	156	9%	A échéance à 60 J	128	9%

Les règlements fournisseurs sont principalement effectués dans un délai de 30 jours à date de facture.

9 - Activité de la société en matière de recherche et de développement :

Au cours de l'exercice 2013, la société a poursuivi ses efforts de recherche et développement.

Ces développements ont été immobilisés dans les comptes sociaux 2013 pour un montant de 384 K€, contre 371 K€ en 2012.

Les coûts de développement sont immobilisés lorsque le projet répond à l'ensemble des critères d'activation suivants :

- le projet a de sérieuses chances de réussite ;
- l'entreprise démontre son intention et sa capacité financière et technique d'achever le projet pour l'utiliser ou le vendre ;
- les dépenses attribuables au projet au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable ;
- le projet générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à l'entreprise.

Les dépenses de recherche sont préalablement comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ; les dépenses encourues après l'achèvement du projet sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent de générer des avantages économiques futurs supplémentaires.

Les développements activés dans les comptes sociaux sont amortis sur une durée de 3 ans.

10 - Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2013, les valeurs mobilières se décomposent de la manière suivante :

Arrondi en euros	31/12/2013
- 12.517 Actions d'autocontrôle	66.149
dont 7.184 actions au titre du contrat de liquidité	
- Comptes à Terme et intérêts	2.554.020
Total des valeurs mobilières	2.620.169

11 - Dépenses visées par l'article 39-4 du code général des Impôts :

En application des dispositions de l'article 223 Quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses non déductibles fiscalement, en application de l'article 39-4 dudit code, s'élèvent à un montant global de 18K€ et ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

12 - Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés :

KEYYO n'a pas pris de participation au cours de l'exercice 2013.

13 - Opérations sur titres réalisées par les dirigeants (Article 621-18-2 du code monétaire et financier et article 223-26 du règlement général de l'AMF)

En application des dispositions de l'article 621-18-2 du code monétaire et financier et de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des opérations réalisés par les mandataires sociaux et les personnes qui leurs sont liées :

Noms	Date	Nature de l'opération	Quantité	Prix unitaire
Truffle Capital	10/07/2013	VENTE	50 498	6,50 €
Administrateur	10/07/2013	VENTE	23 722	6,50 €
	10/07/2013	VENTE	127 443	6,50 €
	10/07/2013	VENTE	171 504	6,50 €
	23/09/2013	VENTE	35 143	6,09 €
	23/09/2013	VENTE	63 357	6,09 €
	22/10/2013	VENTE	16 947	6,09 €
	22/10/2013	VENTE	30 553	6,09 €

14 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la société à chaque mandataire social au titre de leur mandat :

14.1 Rémunération du Président Directeur Général

Le conseil d'administration en date du 12 avril 2012 a renouvelé le mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe HOUDOUIN, pour une nouvelle durée de trois ans qui expirera à l'issue du Conseil d'Administration réuni pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Conformément au conseil d'administration du 2 décembre 2009, Monsieur Philippe HOUDOUIN perçoit depuis le 1er janvier 2011 une rémunération de 2.000 euros bruts mensuels en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Il est par ailleurs indiqué que KEYYO a versé à la société MAGELIO CAPITAL pour l'année 2013, des honoraires de 234 K€ hors taxes conformément à la convention de prestations de services préalablement autorisée par le conseil d'administration en application des dispositions de l'article L 225-38 du Code du commerce relatives aux conventions réglementées, Monsieur Philippe Houdouin est directeur général de MAGELIO CAPITAL. Keyyo a également versé 8K€ de défraiement à Magelio en 2013.

Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée, résiliable avec un préavis de douze mois en cas de dénonciation de la convention.

14.2. Rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale mixte du 10 juin 2013 a décidé d'allouer 30.000 € de jetons de présence aux administrateurs. Le Conseil d'Administration du 25 février 2014 a décidé de fixer un jeton variable en fonction de la présence effective au Conseil d'Administration et d'allouer les jetons de présence selon cette répartition.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, la répartition a été la suivante :

- Eric SAIZ :	9.000 €
- Michel PICOT :	9.000 €
- Bernard-Louis ROQUES	3.000 €
- Aldo MAREUSE	3.000 €
- TRUFFLE CAPITAL	6.000 €

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

15 - Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux :

15.1. Pour la société KEYYO :

- **Monsieur Philippe Houdouin** nommé administrateur de la société le 19 mai 2006, renouvelé dans son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Nommé Directeur général le 19 décembre 2006 pour une durée de 3 ans, il a été renouvelé dans ses fonctions par le Conseil d'Administration du 12 avril 2012.

Depuis le 8 janvier 2008 Monsieur Philippe Houdouin assume également les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société KEYYO. Il a été renouvelé dans son mandat par le Conseil d'Administration du 31 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Philippe Houdouin au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2009	2010	2011	2012	2013
Keyyo	Administrateur	x	x	x	x	x
Keyyo	Directeur Général	x	x	x	x	x
Keyyo	Président Directeur Général	x	x	x	x	x
Magelio	Directeur Général	x	x	x	x	
Magelio	Président					x
Lascom	Administrateur	x	x	x	x	x
Bladiphone	Président	x	x	-	-	-
Normaction*	Représentant Permanent du Président personne moral		x			
Keyyo Mobile	Représentant Permanent du Président personne moral	-	x	x	-	-
Keyyo Proximité	Représentant Permanent du Président personne moral	-	-	x	x	x
Holding Incubatrice Internet et Mobile SA	Administrateur				x	x

x : année d'exercice du mandat

* ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire 03/2011

Les mandats exercés en 2013 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

- **Monsieur Eric Saiz** a été nommé administrateur de la société depuis le 1^{er} janvier 2008 pour une durée de 6 ans, il a démissionné de son mandat d'administrateur le 20 novembre 2013.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Éric Saiz au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2009	2010	2011	2012	2013
Keyyo	Administrateur	x	x	x	x	=> Nov
Bessy SARL	Gérant	x	x	x	x	x
Constructiva	Gérant	x	x	x	x	x
Prozinfo SARL	Gérant	-	-	-	x	x
Notex SARL	Gérant	-	-	x	x	x

x : année d'exercice du mandat

Les mandats indiqués pour 2013 sont ceux exercés par monsieur Éric Saiz jusqu'à sa démission, le 20 novembre 2013.

- **Monsieur Bernard Louis Roques** a été nommé administrateur de la société par l'assemblée du 19 mai 2006 et a été renouvelé le 31 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Bernard Louis Roques au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Keyyo	Administrateur	x	x	x	x	x	x
MoMac Wireless Holdings	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x	x
Truffle Capital	Directeur Général	x	x	x	x	x	x
Truffle Capital	Administrateur	x	x	x	x	x	x
Netbooster,	Administrateur	x	x	x	x	x	x
Netbooster,	Président du Conseil de Surveillance						x
Populis Ltd	Administrateur	x	x	x	x	x	x
Populis	Administrateur	x	x	x	x	x	
NetMedia Europe	Administrateur	x	x	x	x	x	x
Deny-All	Administrateur	x	x	x	x	x	x
Equitime	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x	
PeopleCube Holding B.V.	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x	
MoMac B.V	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x	x
Makasi (ex LeadMedia Group)	Administrateur	x	x	x	x	x	x
BoosterMedia BV	Administrateur	x	x	x	x	x	x
Utel	Administrateur			x	x	x	x
Horizontal Software	Administrateur			x	x	x	x

Certains mandats de Monsieur Bernard Louis Roques ayant été modifiés depuis la clôture du 31 décembre 2013, nous indiquons dans la colonne 2014 ses mandats à jour à la date d'émission de ce document.

- **Monsieur Michel Picot** a été nommé en qualité d'administrateur de la société par cooptation lors du conseil d'administration du 21 avril 2008 en remplacement de Monsieur Eric Saiz démissionnaire, pour la durée de mandat restant à courir de ce dernier, sa nomination a été ratifiée par l'assemblée du 23 juin 2008. Il a été renouvelé le 31 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Michel Picot au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2009	2010	2011	2012	2013
Keyyo	Administrateur	x	x	x	x	x
Advest SA	Président	x	x	x	x	x
Diaxonhit (ex Exonhit Therapeutics)	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
Amisco NV	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
Telologic	membre du Conseil de Surveillance	-	x	x	-	-
Sigfox	Administrateur	-	x	x	x	x
Holding incubatrice Telecom et mobile	Administrateur		x	x	x	x
Holding incubatrice Internet	Administrateur		x	x	x	x
Holding incubatrice Logiciel	Administrateur		x	x	x	x

x : année d'exercice du mandat

Les mandats exercés en 2013 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

- **La société TRUFFLE CAPITAL** a été nommée administrateur de la société par cooptation lors du conseil d'administration du 2 décembre 2009 en remplacement de Monsieur Mark Bivens démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier et a été renouvelé pour une durée de 6 ans le 31 mai 2012 soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Monsieur Mark Bivens représente TRUFFLE CAPITAL au Conseil d'Administration.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Mark Bivens au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2009	2010	2011	2012	2013
Keyyo	Représentant Truffe, Administrateur	x	x	x	x	x
Leadmedia Group	Représentant Truffe, Administrateur	x	x	x	x	x
MoMac Wireless Holdings	Membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
BoosterMedia B.V.	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
PeopleCube Holding B.V.	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
NetMedia Europe	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
Booster Media B.V.	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
Utel SAS	Représentant Truffe, Administrateur			x	x	x

x : année d'exercice du mandat

Les mandats exercés en 2013 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

- **Monsieur Aldo Mareuse** a été nommé en qualité d'administrateur de la société par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2010 pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Aldo Mareuse au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2009	2010	2011	2012	2013
Keyyo	Administrateur	-	x	x	x	x
Orascom Telecom Algérie (OTA)	Administrateur	x	x	x		
Dada SPA	Administrateur					x
Egyptian Company for Mobile Services (ECMS)	Administrateur	x	x	x	x	
Mobilink	Administrateur	x	x	x		
Orascom Telecom Tunisia (O'TI)	Administrateur	x	x	x		
Wind Acquisition Finance	Administrateur	x	x	x		
M link	Administrateur	x	x	x	x	x
Globalive Wireless	Administrateur	x	x	x		

x : année d'exercice du mandat

Les mandats exercés en 2013 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

15.2. Pour la SAS KEYYO PROXIMITE:

La société KEYYO S.A. représentée par Monsieur Philippe Houdouin est Président de la SAS KEYYO PROXIMITE depuis le 4 novembre 2011.

16 - Informations sociales :

Effectif de la société	2013-12	2012-12	2011-12	2010-12
- Cadres	48	47	41	41
- Non Cadres	25	22	26	20
- Apprenti	2	1		
Total	75	70	67	61

Il s'agit des effectifs du Groupe KEYYO à chaque date de clôture.

L'effectif du groupe est constitué au 31 décembre des effectifs de KEYYO (67 salariés) et de sa filiale KEYYO PROXIMITE (8 salariés).

17 - Informations environnementales :

Du fait de son activité exclusivement liée aux communications de type électronique, l'influence de l'activité de KEYYO sur l'environnement est particulièrement faible.

18 - Pratiques anticoncurrentielles :

La société n'a pas eu connaissance d'injonction ou de sanction pécuniaire au cours des 12 derniers mois au titre de pratiques anticoncurrentielles prononcées par le Conseil de la Concurrence.

19 - Capital et droit de vote

Au 31 décembre 2013, les actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote sont les suivants :

	Pourcentage de Detention du Capital	Pourcentage des Droits de Vote
TRUFFLE CAPITAL	29,7%	29,7%
MAGELIO CAPITAL	15,4%	15,4%
NEX'ISTAGE	11,4%	11,4%
OTC	9,2%	9,2%

Il est précisé, qu'à ce jour, le pourcentage des actions en autocontrôle est passé à 6.8 % en raison du programme de rachat de titres (cf. point 22).

Aucune action ne donne droit à un vote double.

20 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

Il est rappelé que la société est directement contrôlée par TRUFFLE CAPITAL à hauteur de 29.7 % de son capital au 31/12/2013.

21 - Actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2013, la société KEYYO détient un total de 162.472 titres d'autocontrôle (dont 7.184 titres relatifs au contrat de liquidité) pour une valeur comptable de 876 K€.

L'évaluation unitaire du titre Keyyo étant de 6.47€ au 31 décembre 2013, la valeur de marché de ces actions est donc de 1 051.193 €.

22 - Programme de rachat d'actions propres :

- Il est rappelé que l'Assemblée Générale mixte du 10 juin 2013 a donné tous pouvoirs dans sa dixième résolution au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation au Directeur Général pour faire acheter ses propres actions par la société dans le respect des conditions définies au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») et du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003.

Un descriptif ayant pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société a été signé le 12 juin 2012 et publié le 13 juin 2012.

Les objectifs de ce programme sont de :

- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la société ou d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;
- les annuler en vue d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact de la dilution des actionnaires en cas d'opérations d'augmentation de capital ; l'assemblée générale du 31 mai 2012 ayant donné dans sa quatorzième résolution tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à ces annulations ;
- les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;

- les attribuer aux mandataires sociaux ou aux salariés de la société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce et (iv) d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera ;

- les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera.

Keyyo n'a procédé à aucune acquisition en 2013 dans le cadre de ce programme.

- Il est en également rappelé qu'un contrat de liquidité a été conclu avec GILBERT DUPONT.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 50.000 € en espèces ;
- 10.000 titres.

Au titre de ce contrat de liquidité, figuraient au 31 décembre 2013 au compte de liquidité les moyens suivants :

- 78.092,74 € en espèces ;
- 7.184 actions.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2013 et conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce modifié par l'ordonnance du 30 janvier 2009, il est indiqué dans le présent rapport les éléments suivants :

- le nombre des actions échangées au cours de l'exercice : 79.145 actions
- les cours moyens des achats et des ventes : cours moyen des achats à 6,15 € et cours moyen des ventes à 6,13 €
- le montant des frais de négociation : néant
- le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice : 155.138 titres. Il est rappelé que la société détient 7.184 titres au sein d'un contrat de liquidité
- leur valeur évaluée au cours d'achat : 892.902 € (y compris contrat de liquidité)
- le nombre des actions utilisées : néant

- Il est enfin rappelé que l'assemblée générale mixte du 10 juin 2013, dans sa douzième résolution, a donné tout pouvoir au conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de mettre en œuvre une offre publique de rachat d'action dans la vue de procéder à une réduction de capital.

Le Conseil d'administration tenu à l'issue de l'Assemblée générale a délégué à son Directeur Général la faculté de procéder à une réduction du capital dans une limite maximale de 450.000 actions, à un prix de 6,50 € faisant suite à la mise en œuvre de l'offre publique de rachat d'actions (OPRA), autorisée par le vote de la douzième résolution.

Le 10 juillet 2013, l'AMF a publié les résultats de l'OPRA ouverte du 14 juin au 3 juillet 2013 inclus dans son avis n° 213C0891, 1.474.607 actions ont été présentées conduisant à un taux de service d'environ 30,52%. Après application du mécanisme de réduction (prévu à l'article R.225-155 du Code de Commerce), KEYYO a racheté, pour un montant de 2925 000 euros, 450.000 de ses propres actions représentant 15,93% de son capital et des droits de vote.

NYSE EURONEXT a effectué le règlement des actions apportées à l'Offre à partir du 15 juillet 2013.

Le 11 juillet 2013, Monsieur Philippe Houdouin, Directeur Général de KEYYO, agissant par subdélégation du Conseil d'administration du 10 juin dernier lui donnant tous pouvoirs pour réaliser la réduction du capital, a réduit le capital social de la société par annulation des 450.000 titres rachetés. Le montant du capital a été ramené de 904.000 euros à 760.000 euros.

Truffle Capital avait manifesté l'intention d'apporter l'ensemble de ses titres (1.224.155 actions au moment de l'OPRA) à cette offre et c'est donc vu réduire en proportion du taux de service de 30.52%.

23 - Plan d'attribution gratuite d'actions :

La société KEYYO a mis en place en 2009 deux plans d'attribution gratuite d'actions :

- Premier plan : Le Conseil d'Administration du 11 février 2009 a décidé d'attribuer gratuitement 32.000 actions aux cadres de direction ainsi qu'aux mandataires sociaux, dans le respect de la délégation accordée par l'assemblée générale de la société du 30 mai 2007.

Un plan d'attribution gratuite a été mis en place et signé en date du 3 mars 2009.

Il est rappelé que ce plan prévoit que l'attribution des actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) à compter de la date de notification puis que les actions devront être conservées pendant une période de deux ans suivant la date d'attribution définitive.

Une première attribution a été effectuée le 3 mars 2009 et par décision du 3 mars 2011, le directeur général a constaté que la période d'attribution de deux ans des actions s'est écoulée et que par conséquent 27.500 actions sont définitivement attribuées au profit des bénéficiaires d'option remplissant à ce jour les conditions visées audit plan. Les formalités d'inscription des actions attribuées sous forme nominative ont été accomplies auprès du teneur de compte de la société, CACEIS CORPORATE TRUST.

Dans le cadre de ce plan, une seconde attribution a été effectuée et notifiée le 1^{er} avril 2012 pour 3000 actions. L'attribution des actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) à compter de la date de notification puis les actions devront être conservées pendant une période de deux ans suivant la date d'attribution définitive.

- Deuxième plan : L'assemblée générale mixte du 27 mai 2009 a autorisé le conseil d'administration à mettre en place un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions plafonné à 100.000 titres.

Le conseil d'administration du 27 mai 2009 a mis en place ce nouveau plan qui reprend les mêmes caractéristiques que le premier.

Une première attribution a été effectuée le 1^{er} juin 2009 et par décision du 1^{er} juin 2011, le directeur général a constaté que la période d'attribution de deux ans des actions s'était écoulée et que par conséquent 18 750 actions avaient été définitivement attribuées, et inscrites sous forme nominatives.

Une seconde attribution a été effectuée le 1^{er} juillet 2010 et par décision du 1^{er} juillet 2012, le directeur général a constaté que la période d'attribution de deux ans des actions s'est écoulée et que par conséquent 49 500 actions ont été définitivement attribuées et inscrites sous forme nominatives chez le teneur de compte..

Deux nouvelles attributions ont été effectuées le 2 mai 2011 et le 30 décembre 2011. Et ont été définitivement constatées en mai et décembre 2013 à hauteur de 14.833 titres.

Une nouvelle attribution a été effectuée le 16 Janvier 2013 pour 2.333 titres. L'attribution de ces actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) à compter de la date de notification puis les actions devront être conservées pendant une période de deux ans suivant la date d'attribution définitive.

24 - Approbation des comptes et affectation du résultat social :

Nous vous proposons d'approuver les comptes et d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élevant à la somme de 1.028.584,07 € correspondant au résultat à affecter :

- à hauteur de 47.920,35 euros sur le compte Réserve légale qui sera ainsi portée à 76.000,00 euros;
- à hauteur du solde soit la somme de 980.663,72 euros sur le compte report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 18 K€ et qui ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

25 - Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2013 et des utilisations faites (L225-100 du code de commerce)

Conformément à l'article L225-100 alinéa 7 du code commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et accordées au Conseil d'Administration est joint au présent rapport.

Date de l'Assemblée - Objet et montant autorisé - Conditions et modalités d'émission -	Date de la mise en œuvre par le Conseil d'administration	Catégories de bénéficiaires	Montant utilisé : nombre d'actions créées/en période d'acquisition et ou attribuées définitivement	Montant restant à utiliser (nominal, nombre d'actions ou actions de performance)
<p>AGM du 30 mai 2007 - 14^e résolution Attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés.</p> <p>Plafond s'attribution : 32.000 actions Echéance : 30 juillet 2009</p>	Conseil d'administration du 11 février 2009	Mandataires sociaux et membres du personnel	3.000 en période d'acquisition 27.500 attribuées définitivement	1.500
<p>AGM du 27 mai 2009 - 17^e résolution Attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés.</p> <p>Plafond d'attribution: 100.000 actions Echéance : 27 juillet 2011</p>	Conseil d'administration du 27 mai 2009	Mandataires sociaux et membres du personnel	2.333 en période d'acquisition 83.083 attribuées définitivement	14.584
<p>AGM du 10 juin 2013 - 13^e résolution Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du DPS</p> <p>Plafond : 500.000 euros Echéance : 10 août 2015</p>	Non mise en œuvre	Actionnaires	Non utilisée	Néant
<p>AGM du 10 Juin 2013 - 14^e résolution Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes (L 225-138 du Code de Commerce)</p> <p>Plafond : 500.000 euros en nominal Echéance : 10 Aout 2015</p>	Non mise en œuvre	Bénéficiaires de l'opération	Non utilisée	Néant
<p>AGM du 10 Juin 2013 - 15^e résolution Emission de Valeur mobilière avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre des offres visées au II de l'article J411-2 du Code monétaire et financier.</p> <p>Plafond : 1.500.000 euros Echéance : 10 Décembre 2014</p>	Non mise en œuvre	Bénéficiaires de l'opération	Non utilisée	Néant
<p>AGM du 10 Juin 2013 - 17^e résolution Attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés.</p> <p>Plafond d'attribution : 100.000 actions Echéance : 10 Aout 2015</p>	Non mise en œuvre	Mandataires sociaux et membres du personnel	Non utilisée	Néant

26 – Résultats des 5 derniers exercices :

Nature des Indications / Périodes	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	760 000	904 000	992 172	946 285	864 000
b) Nombre d'actions émises	2 375 000	2 825 000	3 100 538	2 957 142	2 700 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	21 083 086	21 834 460	22 006 533	20 056 516	18 203 840
b) Bénéfice avant impôt, amortissement et provisions	1 903 242	1 118 199	1 954 055	1 587 227	1 323 971
c) Impôt sur les bénéfices	4 443	-65 963	-157 286	-51 586	-70 912
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	1 898 799	1 184 162	2 111 341	1 638 813	1 394 883
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	1 028 584	561 593	473 002	-598 324	1 007 887
f) montant des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,80	0,42	0,68	0,55	0,52
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	0,433	0,199	0,153	-0,202	0,373
c) Dividende versé à chaque action					
III - Résultat des opérations réduit à une action					
a) Nombre de salariés	67	63	60	60	58
b) Montant de la masse salariale	3 077 202	3 047 725	2 839 958	2 673 892	2 366 990
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 471 159	1 532 503	1 408 720	1 408 720	1 408 720

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, en l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'Administration

Attestation du Rapport Financier Annuel 2013

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation.

J'atteste également que le rapport de gestion ci-joint présente un rapport fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontés.

Clichy, le 29 avril 2014.

Philippe HOUDOUIN

Président Directeur Général



ANNEXES

MBV & ASSOCIES
Membre du réseau RSM International

CONSEIL AUDIT & SYNTHESE
Membre du réseau Ernst & Young

Keyyo
Exercice clos le 31 décembre 2013

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

MBV & ASSOCIES
Membre du réseau RSM International
39, avenue de Friedland
75008 Paris
S.A. au capital de € 551.800

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE
Membre du réseau Ernst & Young
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A. au capital de € 108.800

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

Keyyo

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Keyyo, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe 2.5 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe indique la méthode de comptabilisation à l'actif des frais de recherche et développement. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de la méthode retenue pour activer ces frais et de sa correcte application.
- Le paragraphe 2.5 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables retenues pour comptabiliser à l'actif du bilan les immobilisations incorporelles ainsi que celles relatives à leur dépréciation. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes retenues et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

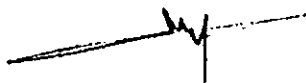
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 25 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

MBV & ASSOCIES
Membre du réseau RSM International

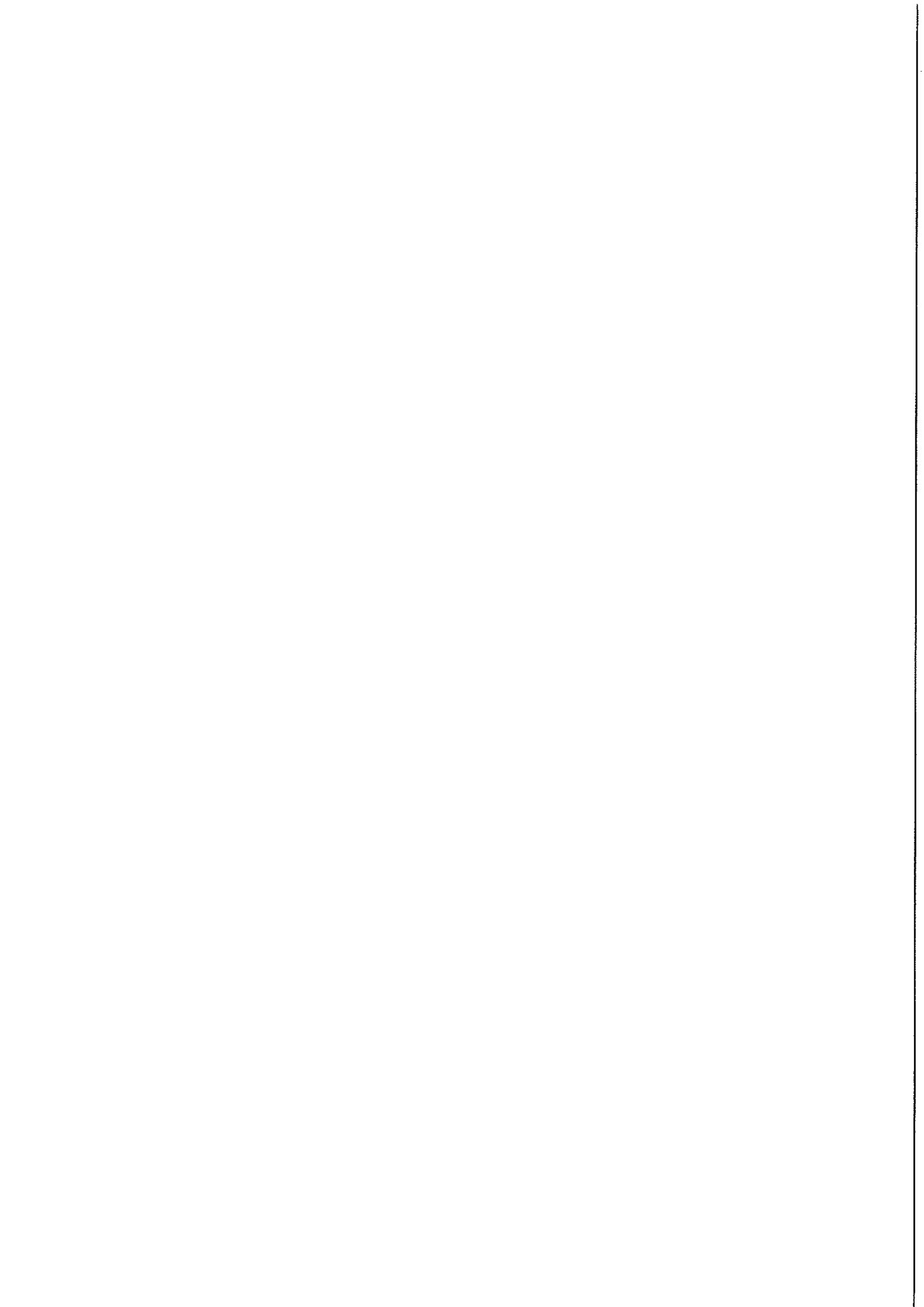


Etienne de Bryas

CONSEIL AUDIT & SYNTHESE
Membre du réseau Ernst & Young



Sophie Duval



KEYYO

Siège social : 92-98, Boulevard Victor Hugo - 92110 Clichy
Société Anonyme au capital social de 760.000 euros

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

MBV & Associés
Membre du réseau RSM International
39 avenue de Friedland
75008 PARIS
SA au capital de € 551 800
PARIS
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE
Membre du réseau Ernst & Young
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A. au capital de € 108.800
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

MBV & Associés
Membre du réseau RSM International
39 avenue de Friedland
75008 PARIS
SA au capital de € 551 800
PARIS
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE
Membre du réseau Ernst & Young
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A. au capital de € 108.800
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

KEYYO

Siège social : 92-98, Boulevard Victor Hugo - 92110 Clichy
Société Anonyme au capital social de 760.000 euros

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société KEYYO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le paragraphe 2.1.2.3 de l'annexe aux comptes annuels intitulé « Frais de recherche et développement » indique la méthode de comptabilisation à l'actif des frais de recherche et développement. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de la méthode retenue pour activer ces frais et de sa correcte application ;
- le paragraphe 2.1.2.4 de l'annexe aux comptes annuels intitulé « Immobilisations financières » expose les règles relatives à la valorisation des titres de participation. Nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode de valorisation retenue dans les comptes de votre société et apprécié le niveau de dépréciation de ces actifs à la clôture.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 25 avril 2014

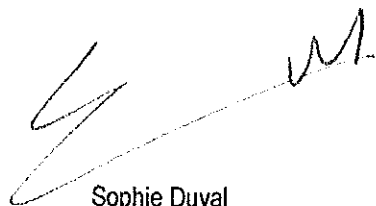
Les Commissaires aux Comptes

MBV & Associés
Membre du réseau RSM International

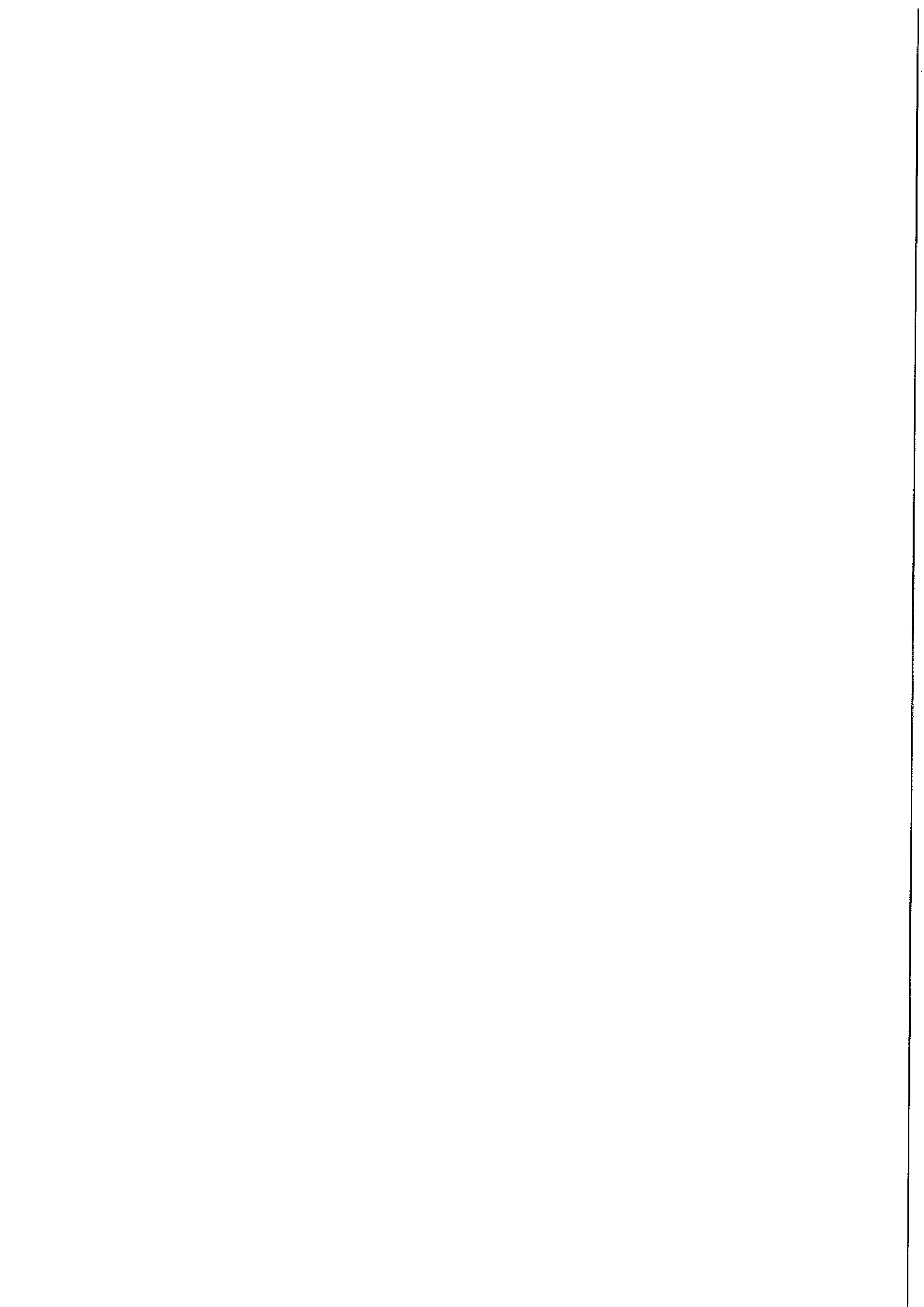


Etienne de Bryas

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE
Membre du réseau Ernst & Young



Sophie Duval



MBV & ASSOCIES
Membre du réseau RSM International

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE
Membre du réseau Ernst & Young

Keyyo

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2013

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

MBV & ASSOCIES
Membre du réseau RSM International
39, avenue de Friedland
75008 Paris
S.A. au capital de € 551.800

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE
Membre du réseau Ernst & Young
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A. au capital de € 108.800

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

Keyyo

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec la société Keyyo Proximité, filiale à 100 % du groupe Keyyo

Nature, objet et modalités

Un avenant à la convention de compte courant du 16 décembre 2011 a été signé le 20 décembre 2012, la renouvelant jusqu'au 31 mars 2014. Cette convention ne prévoit aucun intérêt à percevoir sur les avances versées et sera reconduite par tacite reconduction pour de nouvelles périodes de douze mois.

Au 31 décembre 2013, une avance de € 376.000 a été versée.

En raison d'une contrainte de temps, l'avenant à cette convention n'a pas fait l'objet de l'autorisation préalable prévue à l'article L. 225-38 du Code de commerce. Elle a néanmoins été autorisée a posteriori par votre conseil d'administration du 23 avril 2014.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Avec la société Magello Capital, société actionnaire à hauteur de 15,4 % du capital de votre société dont M. Philippe Houdouin est actionnaire et directeur général

Nature, objet et modalités

Une convention d'assistance a été signée en date du 22 décembre 2009. Cette convention a donné lieu à facturation pour € 234.000 hors taxes en 2013.

Paris et Paris-La Défense, le 25 avril 2014


Les Commissaires aux Comptes

MBV & ASSOCIES
Membre du réseau RSM International



Etienne de Bryas

CONSEIL AUDIT & SYNTHESE
Membre du réseau Ernst & Young



Sophie Duval